

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Préambule

Imposé aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il vise à améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante et permet aux élus de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le DOB constitue donc une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le DOB porte sur les opérations du budget principal et sur celles des budgets annexes.

L'information doit contenir des éléments sur l'environnement général, l'évolution des masses budgétaires, les grandes orientations de la politique budgétaire, la prospective budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit la densification du contenu du document. Les communes de 10 000 habitants et plus doivent faire état dans le débat d'orientations budgétaires de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec mention de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I – Le contexte de l'élaboration du budget municipal 2025

A-Loi de finances pour 2025

1-Une adoption tardive de la loi de finances

a- Contexte d'élaboration du PLF 2025

Le projet de loi avait été présenté au Conseil des ministres par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics, le 10 octobre 2024.

L'Assemblée nationale avait rejeté le 12 novembre 2024, en première lecture, la partie "recettes" du texte par 192 voix pour l'adoption et 362 contre.

Le 4 décembre 2024, l'examen du projet de loi de finances pour 2025 originel était suspendu et le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale causait la chute du gouvernement.

Le 20 décembre 2024 une loi spéciale a été promulguée afin d'assurer la continuité fiscale et administrative du pays à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le 23 janvier 2025, le Sénat a adopté en première lecture, avec modifications, le PFL.

Le 31 janvier 2025, députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire, ont trouvé un accord sur une version finale du texte.

Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté sans vote la version finale du PLF, la motion de censure signée par 91 députés ayant été rejetée.

Le 6 février 2025, le PLF a été adopté par le Sénat.

Les 6 et 7 février 2025, le Conseil constitutionnel a été saisi par les députés du Rassemblement national (RN) et de La France insoumise (LFI) du projet de loi de finances.

Le Conseil Constitutionnel a rendu sa décision le 13 février 2025.

Il a validé le PLF pour l'essentiel. Dix dispositions ont été censurées pour des motifs de procédure mais aucun article clé du texte n'a été retoqué.

Le budget de l'Etat va donc être promulgué au Journal Officiel et entrer en vigueur.

b- Contexte des finances publiques françaises ayant présidé au PLF 2025 originel

L'année 2024 a vu se succéder les annonces d'aggravation du déséquilibre des finances publiques françaises.

Le déficit 2023 anticipé à 4,9% du PIB lors de l'examen du PLF 2024 est ressorti in fine à 5,5%.

Le déficit 2024, voté à 4,4% en LFI 2024 a été révisé à 5,1% au printemps, à 5,6% en été puis à 6,1% à l'automne.

Ce déficit a été expliqué par une moindre hausse des impôts notamment de la TVA et le reflux des droits de mutation d'une part, ainsi que, d'autre part, par un déficit des collectivités c'est-à-dire un flux net d'endettement des collectivités de 0,7% du PIB contre 0,2% prévus par l'Etat.

Or, les collectivités s'endettent uniquement pour investir et le déficit prévu par l'Etat était irréaliste du fait d'évènements tels que les mesures salariales nationales et l'évolution des taux d'intérêt.

Le gouvernement nommé en septembre 2024 envisageait un retour à un déficit inférieur à 3% du PIB en 2029 et prévoyait dans ce contexte de revenir à un déficit de 5% en 2025.

Ainsi le PLF et le PLFSS 2025 programmaient 60 milliards d'euros d'efforts fiscaux et budgétaires, la part assignée aux collectivités étant valorisée à 5 milliards d'euros. S'y ajoutait le relèvement des cotisations CNRACL voire la baisse du fonds vert.

La contribution des collectivités au redressement des comptes publics résidait notamment dans la création d'un fonds de réserve. Ce fonds visait à freiner les dépenses de fonctionnement des collectivités en cas de dépassement de l'objectif de déficit leur ayant été assigné en loi de finances. En cas de dépassement, un prélèvement d'un même montant était effectué sur les recettes fiscales des collectivités affichant plus de 40 millions d'euros de dépenses de fonctionnement en excluant les plus défavorisées. Plus de 400 collectivités se trouvaient contributrices. Le prélèvement était plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce prélèvement n'allègerait le déficit de l'Etat qu'à court terme. Il alimenterait un fonds de réserve redistribué aux collectivités au cours des trois années suivantes via les péréquations horizontales de chaque bloc.

Le PLF originel prévoyait, à compter des versements de 2025, de réduire le taux de FCTVA reçu au titre des dépenses d'investissement de 16,404% à 14,850% et de mettre fin à l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement.

Le PLFSS originel prévoyait un relèvement des cotisations à la CNRACL avec une réévaluation totale de 12 points des cotisations employeur étalée sur trois ans (31.65% en 2024).

Le PLF originel prévoyait un retour au gel de la DGF en 2025 après deux ans d'abondement exceptionnel pour cause d'inflation (+320 millions en 2023 et 2024).

Le texte prévoyait néanmoins de maintenir un effort d'augmentation important des péréquations communales de 290 millions d'euros (+150 millions d'euros pour la DSR et + 140 millions pour la DSU). Cet effort de péréquation devait être financé par l'écêtement substantiel de la dotation forfaitaire des communes.

2- Objectifs de la loi de finances et mesures en résultant

a- Objectifs

La loi de finance pour 2025 prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025.

La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB.

Le déficit de l'Etat s'élèverait à 139 milliards d'euros.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

b- Mesures en résultant

- ❖ Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est demandé aux collectivités locales au lieu des 5 milliards envisagés par le gouvernement à l'automne.

Le fonds de réserve visant à prélever 3 milliards d'euros sur les recettes de fonctionnement des 450 plus grandes collectivités disparaît.

Il a été remplacé par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) abaissant la contribution des territoires au redressement des comptes publics à 1 milliard d'euros.

Ce dispositif ne tient pas compte du critère de dépenses supérieures à 40 millions d'euros pour contribuer au fonds de réserve.

Il tient compte de la capacité contributive en prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité à travers un indice synthétique moyen (une collectivité contribue au fonds de réserve si son indice est supérieur à 110% de l'indice national moyen).

Il augmente le nombre de contributeurs à 2 099 (12 régions pour 270 millions d'euros, 48 départements pour 220 millions d'euros, 131 intercommunalités et 1 908 communes pour 510 millions d'euros).

Le prélèvement au titre du Dilico ne peut dépasser 2% des recettes et en sont exclues les communes déjà contributrices au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Les recettes seront prélevées dès 2025, le pari du gouvernement étant que les collectivités baisseront les dépenses pour compenser ces pertes.

A compter de 2026, les 2 099 collectivités récupéreront leurs contributions sur trois ans à hauteur d'un tiers par an.

Le texte laisse supposer que le Dilico pourrait continuer les années suivantes.

❖ DGF

La version du projet de texte adoptée en première lecture au Sénat prévoyait que la dotation globale de fonctionnement (d'un montant de 27,2 milliards d'euros en 2024) progresse de 290 millions d'euros en 2025. Cela permettait de financer intégralement la croissance, cette année, de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

La commission mixte paritaire a ramené la hausse de la DGF à 150 millions d'euros en 2025.

L'effort de l'État en faveur de la DGF (+149,6 millions d'euros) sera compensé dans le budget par une réduction de la DSIL de 145 millions d'euros.

❖ Soutien de l'investissement

Concernant la DETR, la DSIL ou le fonds vert, le Ministère des finances a indiqué que la reconduction des crédits ouverts en 2024 via le système des services votés permettrait de verser les tranches de subventions déjà octroyées et que les demandes nouvelles seraient traitées au regard de la LFI.

Il est à noter une baisse du fonds vert, une réduction de la DSIL de 145 millions d'euros et une stabilité de la DETR.

❖ Fonds de compensation de la TVA

Le PLF originel prévoyait, à compter des versements de 2025, de réduire le taux du FCTVA reçu au titre des dépenses d'investissement de 16,404% à 14,850% et de mettre fin à l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement.

Le régime du FCTVA est finalement inchangé et s'applique donc selon les dispositions du CGCT : le taux de compensation reste à 16,404% et l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement demeure.

❖ Gel de la TVA

Cette disposition entraîne une minoration du montant des recettes qui en résultent pour les collectivités de 1,2 milliards d'euros.

❖ Indemnisation des fonctionnaires placés en congé de maladie

L'article 189 de la loi de finance acte la baisse de l'indemnisation des fonctionnaires placés en congé de maladie. Ainsi, à compter du 1^{er} mars 2025, le fonctionnaire en congé de maladie perçoit pendant trois mois non plus l'intégralité de son traitement indiciaire brut mais 90% de ce dernier.

B-Décret du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Le gouvernement a fait paraître pendant la tenue de la commission mixte paritaire devant trouver un compromis sur le budget pour 2025, ce décret qui officialise la hausse de 12% des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans dont 3% dès 2025.

Ainsi chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1^{er} janvier de 3 points.

Le taux de cotisation vieillesse employeur avait augmenté d'un point en 2024, augmentation « compensée » par une baisse d'un point de la cotisation maladie.

Le taux était passé de 30,65% à 31,65% en 2024. Il est de 34,65% en 2025.

Le taux de cotisation maladie revient à 9,88 % en 2025 (8,88% en 2024).

Il continuera à évoluer jusqu'à atteindre 43,65% au 1^{er} janvier 2028.

Initialement le gouvernement prévoyait une augmentation de 12 points sur trois ans soit quatre points par an. Cette augmentation a été étalée sur quatre ans avec quatre augmentations de 3 points.

Les causes du déficit de la caisse sont liées à un passage de 4,5 cotisants actifs pour un retraité en 1980 à 1,4 depuis lors. Le recrutement de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL contribue également à cette situation. Enfin, la CNRACL contribue au nom de la compensation démographique au redressement d'autres régimes de retraite déficitaires.

Cette augmentation de la cotisation vieillesse employeur augmente fortement les dépenses de fonctionnement des collectivités.

C- Un contexte de tension sur les finances locales perdurant et complexifiant toujours plus la construction budgétaire

1- Un bénéfice résultant des efforts de gestion antérieurs ne pouvant être pérennisé

a- Rappel des modalités de construction des derniers budgets de la collectivité

La Ville s'est inscrite durant le précédent mandat dans une dynamique d'économies sur la section de fonctionnement pour compenser la baisse des recettes de fonctionnement initiée par l'Etat par sa politique de redressement des comptes publics (baisse massive de DGF).

Elle a également conduit une politique de désendettement afin de réduire l'encours.

Il en a résulté une meilleure santé financière de la collectivité qui, après avoir permis d'absorber l'impact de la crise sanitaire, a favorisé une maîtrise des évolutions réglementaires des charges de personnel et l'augmentation du coût des fluides résultant du contexte géopolitique.

Parallèlement à l'évolution des dépenses de fonctionnement, en 2023 et 2024, l'évolution des recettes de fonctionnement de la collectivité a notamment résidé dans l'augmentation des bases des impôts locaux.

Il en a résulté une dégradation de la capacité d'autofinancement de la collectivité et de sa capacité à investir.

b- Une dégradation de la capacité d'autofinancement se poursuivant du fait du contexte national

Les dispositions de la loi de finances pour 2025 et du décret du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisation vieillesse appliqué aux employeurs entraînent une nouvelle augmentation des dépenses de fonctionnement notamment des charges de personnel, une participation dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, la collectivité faisant partie des collectivités contributrices ainsi qu'une incertitude sur les recettes d'investissement (DSIL, DETR, fonds vert) pouvant être attendues au titre des enveloppes 2025.

Ces mesures viennent conforter la dégradation de la capacité d'autofinancement de la commune.

2- Les éléments devant être considérés dans le cadre de la construction du budget 2025

a- La nécessité de composer avec l'évolution de l'environnement territorial dans le cadre de la construction de la section de fonctionnement

Il est à noter, par ailleurs, des mouvements de personnels observés au sein de la collectivité comme dans les autres collectivités.

Cela suppose de s'inscrire dans une dynamique d'attractivité de la collectivité.

Une conférence sociale est, dans ce contexte, organisée au sein de la collectivité.

Parmi les thématiques abordées, deux ont été prioritaires :

- le pouvoir d'achat via l'examen d'une revalorisation du régime indemnitaire
- les conditions de travail à travers notamment une réflexion sur :
 - l'organisation du temps de travail au sein des services techniques visant à répondre au mieux aux besoins de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre du service public municipal tout en permettant aux agents de concilier vie personnelle et professionnelle
 - le télétravail.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est observé également une augmentation récurrente des charges de fonctionnement tant en ce qui concerne les frais de maintenance divers dont les frais liés à la maintenance informatique que les dépenses d'assurance. Les dépenses d'énergie se stabilisent.

Concernant les recettes de fonctionnement, la collectivité ne peut les faire évoluer que de façon marginale. Il n'est pas envisageable de reconsidérer le taux de la taxe foncière.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les friches commerciales ont été instaurées par délibération en 2024. Les recettes en résultant seront modestes.

En 2025, la valeur des bases locatives devrait augmenter de 1,7% contre 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023.

Enfin la gestion municipale doit prendre en compte, dans la mesure du possible, les attentes des différents acteurs de la cité (commerçants, usagers, administrés, ...) ce qui nécessite une réflexion portant sur différentes thématiques (aménagement urbains, circulation, stationnement, ...).

b- Des dépenses d'investissement incontournables pour favoriser l'attractivité de la ville et les conditions de travail des agents

Au-delà des difficultés observées, la construction budgétaire doit s'attacher à permettre la réalisation des opérations d'investissement visant à favoriser les conditions de travail des agents (flotte automobile, systèmes d'information), à entretenir le patrimoine municipal et à réaliser des aménagements urbains tels que formalisés dans le programme pluriannuel d'investissement en poursuivant un objectif de désendettement sur le mandat.

II- Budget Ville

Le BP 2025 comprendra la reprise des résultats antérieurs. Ceux-ci sont en cours de validation avec le trésorier. Ils sont néanmoins connus avec suffisamment de précision pour être intégrés dans les présentes orientations budgétaires

A- Résultats 2024 et affectation

1- Les résultats de l'exercice 2024

a- Fonctionnement

❖ **Dépenses : 20 020 K€**

Le tableau ci-après présente les crédits par chapitre entre le prévu 2024 et la réalisation.

Chapitre	Prévu	Réalisations
011 - Charges à caractère général	3 948 757	3 809 856
012 - Charges de personnel	11 072 752	11 021 486
023 - Virement à investissement	1 885 118	
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 161 439	2 161 258
65 - Autres charges de gestion courante	2 413 555	2 362 946
66 - Charges financières	679 513	619 416
67 - Charges exceptionnelles	62 853	8 114
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	66 646	37 672
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	22 290 634	20 020 747

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3 809 K€

Les dépenses les plus importantes de ce chapitre concernent l'électricité, le chauffage, les fournitures, le carburant, les prestations de service, le matériel pour les travaux en régie, les frais de maintenance. Le niveau des dépenses réalisées est inférieur aux prévisions de 139 K€.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 11 021 K€

Le niveau des dépenses réalisées est inférieur aux prévisions de 51 K€.

Cela résulte notamment de mouvements de personnels, d'une non mise en oeuvre de la GIPA du fait d'une décision réglementaire et, sur les lignes hors paie, de l'exécution dans une moindre mesure de la participation au financement des garanties complémentaires.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 363 K€

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent notamment les participations obligatoires, les subventions allouées aux associations ainsi que les participations à divers organismes.

Le montant des subventions versées aux associations au titre de l'année 2024 s'élève à 648 K€.

Des participations sont versées depuis le budget principal vers les budgets annexes et les budgets autonomes des établissements publics communaux pour contribuer à l'équilibre de ces derniers : 221 K€ pour la restauration, 26 K€ pour le centre de santé, 501 K€ pour le CCAS, 65 K€ pour la CDE.

Chapitre 66 – Charges financières : 619 K€

Les charges financières évoluent au regard de l'évolution des taux d'intérêts et de l'emprunt réalisé au titre de l'exercice.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 8 K€

Il s'agit de titres annulés sur des exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : 38 K€

Il s'agit de dotations aux provisions et dépréciations.

❖ Recettes : 21 675 K€

Chapitre	Prévu	Réalisations
002 - Excédent de fonctionnement antérieur	437 318	
013 - Atténuations de charges	123 000	121 734
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 291 038	1 034 066
70 - Produits de services	1 769 024	1 729 244
73 - Impôts et taxes	4 934 925	4 930 068
731 - Fiscalité locale	10 012 516	10 144 926
74 - Dotations et participations	3 384 686	3 355 997
75 - Autres produits de gestion courante	229 355	248 880
76 - Produits financiers	308	308
77 - Produits exceptionnels	108 464	109 971
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	22 290 634	21 675 195

Chapitre 70 – Produits des services : 1 729 K€

Sur ce chapitre sont comptabilisées en majeure partie les recettes de stationnement, des remboursements de frais par la communauté d'agglomération ou des produits du CRD.

La réalisation des recettes 2024 concerne pour les postes les plus importants :

- Tulle Agglo : 845 K€
- Stationnement : 428 K€
- Conservatoire de musique et de danse : 179 K€
- Remboursement de frais de personnel : 43 K€
- Redevance occupation du domaine public : 47 K€

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 930 K€

Ce chapitre concerne principalement :

- Attribution de compensation de la communauté d'agglomération pour 4 707 K€
- DSC : 110 K€
- FPIC : 148 K€

Chapitre 731 – Fiscalité locale : 10 145 K€

Ce chapitre concerne principalement :

- Impôts : 9 246 K€
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 352 K€
- Taxe sur la consommation d'électricité : 358 K€
- Droits de place : 146 K€
- Emplacements publicitaires : 9 K€

Chapitre 74 – Dotations et participations : 3 356 K€

Ce chapitre comprend :

- Dotation forfaitaire : 2 039 K€
- DSU : 377 K€
- DNP : 266 K€
- Participations et dotations : 344 K€
- Recettes de l'agglo (Chambon, CRD, ...) : 208 K€
- Compensations de taxes : 122 K€

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 248 K€

Ces recettes proviennent principalement des locations de patrimoine communal.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 110 K€

Il s'agit là essentiellement des ventes (en particulier des ventes de véhicules et matériels des services techniques) en grande majorité aux enchères, d'annulation de mandats antérieurs.

Le budget Ville devrait donc dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 2 091 K€ et un excédent final (couverture de l'investissement déduit) de 535 K€.

Investissement

❖ **Dépenses : 14 179 K€**

Chapitre	Prévu	Réalisations
001 - Déficit d'investissement antérieur	1 914 888	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 291 038	1 034 066
041 - Opérations d'ordre dans la section	5 276 064	4 912 316
10 - Fonds affectés à l'investissement	56 786	56 785
16 - Emprunts et dettes	1 415 627	1 415 617
20 - Immobilisations incorporelles	293 561	262 861
204 - Subventions d'équipement versées	102 301	88 300
21 - Immobilisations corporelles	2 384 190	1 907 210
23 - Immobilisations en cours	4 990 843	4 500 635
26 - Participations et créances rattachées		0
45411 - Travaux effectués d'office	1 800	1 800
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	17 727 097	14 179 591

Les principales dépenses d'équipement 2024 sont :

- 568 K€ pour l'acquisition Centre 19000
- 401 K€ pour l'acquisition de matériel de transport dans le cadre du renouvellement du parc automobile
- 82 K€ pour les acquisitions de matériel et logiciels informatique
- 50 K€ pour la réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou
- 136 K€ pour la rénovation de l'éclairage public
- 184 K€ pour la toiture de l'école Clément Chausson
- 29 K€ pour la toiture de l'école Turgot
- 51 K€ pour la défense incendie
- 42 K€ pour les travaux mairie
- 3 344 K€ pour l'aménagement des places Maschat Roosevelt
- 266 K€ pour la modernisation de l'éclairage public des stades
- 123 K€ pour les études relatives à la signalétique
- 112 K€ pour la réalisation de travaux au théâtre
- 50 K€ pour la création du giratoire Valette
- 110 K€ pour les installations de voirie
- 265 K€ pour la cité de l'accordéon et des patrimoines
- 25 K€ pour la réhabilitation du CRD
- 43 K€ pour le terrain multisport de Virevialle
- 42 K€ pour la vidéoprotection

Les reports s'élèvent à 628 K€.

❖ **Recettes : 14 331 K€**

Chapitre	Prévu	Réalisations
021 - Virement à section investissement	1 885 118	
024 - Produits des cessions	80 124	
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 161 439	2 161 258
041 - Opérations d'ordre dans la section	5 276 064	4 912 316
10 - Fonds affectés à l'investissement	4 320 578	4 330 458
13 - Subventions d'investissement	3 803 905	2 916 356
16 - Emprunts de dettes	198 069	9 610
45412 - Travaux effectués d'office	1 800	1 800
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	17 727 097	14 331 797

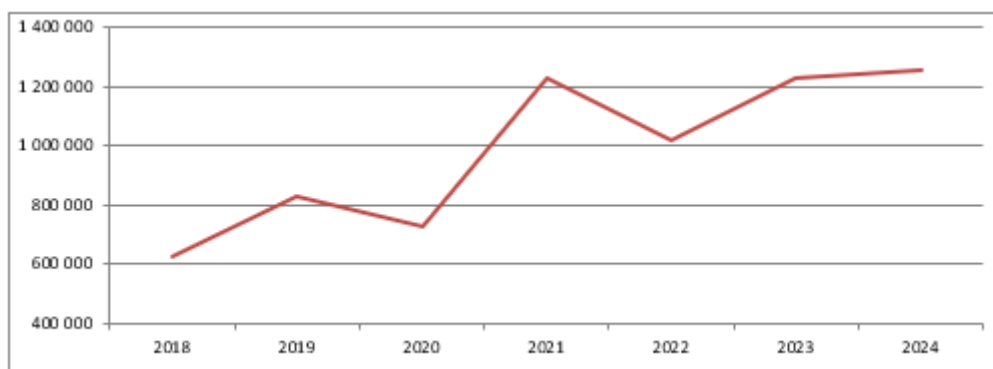
En 2024, la collectivité n'a pas appelé d'emprunt.

b- Les indicateurs financiers

• **Evolution de l'épargne**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	3 597 413	3 447 729	3 172 258	3 666 047	3 485 996	3 867 845	3 292 475
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	2 911 620	2 788 934	2 620 058	3 174 247	3 037 342	3 332 686	2 671 668
Epargne nette	622 556	824 837	728 858	1 225 647	1 017 575	1 228 575	1 256 051

Courbe d'évolution de l'épargne nette



• **Evolution de l'encours de dette**

Fin 2024, l'encours de dette est de 17 711 K€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette	24 285 971	21 996 908	20 032 811	16 848 695	17 609 405	19 127 198	17 711 582

Au vu des éléments susmentionnés, la capacité de désendettement est de 6.63 années fin 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement	8.34	7.89	7.65	5.31	5.80	5.74	6.63

Le budget Ville devrait dégager un déficit d'investissement sur l'exercice de 2 441 K€ (reports compris). Il sera entièrement couvert par l'excédent de fonctionnement qui est supérieur à cette somme.

B-Orientations budgétaires 2025

La construction du budget 2025 devra prendre en compte le contexte de tension sur les finances publiques locales résultant des différents facteurs susmentionné.

La lettre de cadrage budgétaire adressée aux services pour recenser les besoins de crédits 2025 sollicitait une nouvelle recherche d'économies et/ou a minima une stagnation des prévisions de dépenses. Il a également été demandé aux services de procéder à une évaluation précise de l'ensemble des recettes pouvant être perçues par la collectivité tant en fonctionnement qu'en investissement (produits des services, subventions, partenariats, ...).

Le budget 2025 de la Ville devra être élaboré de façon à :

- assurer la continuité de l'action municipale en limitant autant que possible les charges de fonctionnement
- poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement au regard des contraintes actuelles en maîtrisant son stock de dette.

1- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement pour 2025 devrait s'équilibrer autour de 21 245 K€.

La construction budgétaire à ce stade résulte du travail conduit avec les services municipaux et des données issues de la loi de finances et du décret du 30 janvier 2024 relatif au taux de cotisation vieillesse appliqué aux employeurs.

Les notifications des dotations et les informations fiscales ne sont pas connues à ce jour.

Il est précisé que dans l'attente de la promulgation de la loi de finances et en vertu de la loi de finances spéciale du 20 décembre 2024, les avances de fiscalité et les dotations aux collectivités sont versées pour 2025 sur la base des mêmes montants qu'en 2024 et sur le principe des douzièmes.

a- Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 provisoire
013 - Atténuations de charges	163 619	162 814	248 761	388 946	207 062	145 611	121 734	99 000
70 - Produits des services	1 333 466	1 850 741	1 497 610	1 639 524	1 756 390	1 709 764	1 729 244	1 719 504
73 - Impôts et taxes	14 116 384	13 541 997	13 426 475	14 038 023	14 388 433	4 973 717	4 930 068	4 895 126
731 - Fiscalité locale						9 977 883	10 144 926	10 226 300
74 - Dotations et participations	3 584 781	3 699 898	3 722 310	3 433 328	3 427 129	3 347 548	3 355 997	3 279 874
75 - Autres produits gestion courante	168 958	166 820	124 061	110 143	147 026	190 552	248 880	155 908
76 - Produits financiers	0	114	0	133	168	288	308	308
77 - Produits exceptionnels	212 961	58 106	97 250	83 317	415 693	11 877	109 971	3 000
78 - Reprises sur amort, dépréc. et prov.								10 000
TOTAL REEL HORS EXCEDENT	20 687 585	19 580 169	19 480 490	19 116 467	20 341 901	20 357 240	20 641 129	20 390 020
002 - Excédent								535 944
TOTAL REEL	20 687 585	19 580 169	19 480 490	19 116 467	20 341 901	20 357 240	20 641 129	20 925 964
042 - Ordre	349 651	344 568	188 244	345 947	237 222	271 057	1 034 066	319 017
TOTAL	21 135 048	19 929 820	19 825 058	19 304 711	20 579 124	20 628 297	21 675 195	21 244 981

Chapitre 70 - Produits des services

Comme chaque année, ces recettes feront l'objet d'une estimation prudente calée sur le niveau du réalisé de l'année 2024 et sur des évolutions susceptibles d'intervenir.

Une réflexion de soutien aux commerces pourrait conduire à étendre le temps de gratuité du stationnement.

Chapitres 73 - Impôts et taxes et 731 Fiscalité locale

Le produit des impôts locaux va progresser de 1,7% conformément à l'évolution des bases fiscales annoncée pour 2025. Les bases fiscales avaient augmenté de 3,9% en 2024 et de 7,1% en 2023.

Les taux d'imposition des taxes foncières demeureront stables

- taxe sur le foncier bâti : 49.59 %
- taxe sur le foncier non bâti : 79.00 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.89 %

L'augmentation des recettes fiscales du fait de l'évolution des bases est estimée à 130 000 € environ.

La recette afférente à l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les friches commerciales sera perçue en 2025, la première mise à l'impôt intervenant en 2024. Cette recette n'a pas vocation à faciliter les équilibres budgétaires mais à accompagner une action visant à favoriser une dynamique commerciale. Elle est estimée à 100 000 € en 2025 en sachant que les demandes de dégrèvement qui devraient intervenir généreront à termes une réduction du produit de ces taxes évaluée à 50%.

Le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales devrait être de 21 K€ en 2025.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'Agglomération est globalement stable mais il faut tenir compte de la baisse annuelle de 1/15^{ème} sur le remboursement de la dette voirie. La recette en résultant s'élève à 4 671 K€

Le FPIC est reversé par la communauté d'agglomération. Il est en baisse. La Ville peut espérer une recette de 150 K€ sur ce poste.

Le niveau de recettes attendue en 2025 est de 4 896 K€ pour le 73 et 10 226 K€ pour le 731 soit un total de 15 122 K€.

Chapitre - 74 Dotations et participations

L'enveloppe nationale de DGF va augmenter de 150 millions.

Dans l'attente de la notification du montant des dotations, l'hypothèse de travail du DOB est posée sur une stabilité des dotations de l'Etat. La DGF devrait décroître mais la baisse devrait être compensée par la DSU et les compensations.

Le niveau de recettes attendue en 2025 est de 3 280 K€.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ces recettes concernent les redevances et loyers. Le niveau de recettes attendue en 2025 est de 156 K€.

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ces recettes qui proviennent de l'assureur statutaire de la collectivité et de la participation des agents au financement des titres repas sont évaluées à 85 K€.

b- Dépenses de fonctionnement

Dépenses Réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 provisoire
011 - Charges à caractère général	3 072 935	3 308 006	3 150 972	3 257 826	3 983 317	3 465 259	3 809 856	4 300 077
012 - Charges de personnel	10 322 129	10 385 967	10 215 950	10 459 669	10 355 751	10 619 930	11 021 486	11 258 680
65 - Autres charges gestion courante	2 410 772	2 372 306	2 452 391	2 273 433	2 294 390	2 378 678	2 362 946	2 405 597
66 - Charges financières	678 437	568 930	519 417	463 348	476 145	530 734	619 416	587 439
67 - Charges exceptionnelles	97 587	35 107	179 616	59 894	173 181	18 075	8 114	10 000
68 - Dotations aux provisions et dépréciations							37 672	20 000
TOTAL REEL	17 979 151	16 581 860	16 670 316	16 518 346	17 282 785	17 012 676	17 859 490	18 581 793
023 - Virement à inv								1 428 735
042 - Ordre	1 046 800	837 594	688 475	973 699	1 235 790	1 038 997	2 161 258	1 234 452
TOTAL	19 221 393	17 628 660	17 507 910	17 206 821	18 518 575	18 051 673	20 020 747	21 244 981

Chapitre 011 – Charges à caractère général

En 2025, le montant des dépenses à caractère général est estimé à 4 300 K€ contre 3 809 K € réalisé en 2024 et 3 465 K€ réalisé en 2023.

La section de fonctionnement est impactée par une augmentation des charges de gestion courante liée notamment à l'évolution des coûts de maintenance et des assurances.

Chapitre 012 – Charges de personnel

La dépense est estimée à 11 259 K€.

Les dépenses de personnel prennent en compte l'évolution de la cotisation employeur à la CNRACL pour un montant de 230 000 €. Cela correspond à l'augmentation d'un point des cotisations en 2024 qui n'est plus compensé en 2025 à laquelle s'ajoute les 3 points d'augmentation résultant du décret du 30 janvier 2025.

Elles prennent également en compte une revalorisation du régime indemnitaire des agents à intervenir courant 2025 en vue de valoriser le travail des agents et de favoriser l'attractivité de la collectivité.

Il est également prévu une possible évolution de la réglementation relative au financement de la protection sociale complémentaire.

Le 17 février 2021 était promulguée une ordonnance sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique rendant obligatoire le financement, par les employeurs territoriaux, de dispositifs de protection sociale complémentaire tant sur le volet santé que prévoyance. Cette ordonnance fixait une entrée en vigueur de ces dispositions au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour la santé.

Deux ans plus tard, le 11 juillet 2023, les associations nationales d'élus et la totalité des syndicats de la fonction publique territoriale signaient un accord, portant sur la mise en œuvre de ces dispositions pour les agents territoriaux. Cet accord a introduit de nouveaux droits. Cet accord garantit aux agents en situation de maladie ou d'invalidité le maintien de 90 % de leur rémunération nette. Il prévoit que la couverture intervient dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire dont la cotisation est partagée entre l'agent et la collectivité, avec une part minimale de 50 % pour cette dernière.

Or, cet accord nécessite une transposition législative et réglementaire.

Le nouveau ministre chargé de la fonction publique se dit favorable à une telle transcription de l'accord de 2023 dans la loi.

Concernant la stratégie pluriannuelle des ressources humaines définissant les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, les lignes directrices de gestion afférentes ont été formalisées en 2021 et depuis cette date, de nombreux dossiers ont été instruits. Le récapitulatif est annexé en fin de rapport

Annexe 1 au ROB ville

Effectifs

La collectivité emploie des agents statutaires, des contractuels de droit public, des contractuels de droit privé (agents recrutés dans le cadre de contrats aidés, agents recrutés sur les SPIC gérés en régie).

Evolution des effectifs en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs sont répartis comme suit :

	Agents statutaires	Agents contractuels de droit public	Agents contractuels de droit privé	Total
Ville	216	31	1	248
Restauration	4	3	0	7
Parkings	0	0	2	2
Centre de Santé	3	3	0	6
CCAS	10	0	11	21
Total	233 dont 10 agents CCAS soit 223 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	37	14 dont 11 agents CCAS soit 3 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	284 dont 21 agents CCAS soit 263 agents Ville (budget principal et budgets annexes)

Comparatif des effectifs entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs de la collectivité étaient de 297 agents (il y avait sur le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 une erreur dans l'effectif des PEA hors classe qui étaient au nombre de 7 et non de 8) répartis comme suit :

	Agents statutaires	Agents contractuels de droit public	Agents contractuels de droit privé	Total
Ville	225	34	1	260

Restauration	3	3	0	6
Parkings	1	0	2	3
Centre de Santé	3	4	0	7
CCAS	9	1	11	21
Total	241 dont 9 agents CCAS soit 232 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	42 dont 1 agent CCAS soit 41 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	14 dont 11 agents CCAS soit 3 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	297 dont 21 agents CCAS soit 276 agents Ville (budget principal et budgets annexes)

Concernant les effectifs de la Ville, il est observé au 1^{er} janvier 2025 :

- une baisse du nombre d'agents statutaires (-8)
- une baisse du nombre d'agents contractuels de droit public (-5)

-un nombre d'agents contractuels de droit privé stable. Les agents de droit privé sont ceux recrutés au sein du SPIC Parkings. La collectivité accueille depuis novembre 2023 un apprenti au sein de la direction sport éducation jeunesse. Les autres agents de droit privé sont les agents intervenant sur les différentes missions du chantier d'insertion dans le cadre de contrats aidés.

Il est observé une baisse des effectifs de la collectivité tous budgets confondus à la date du 1^{er} janvier 2025.

Catégorie A	7,5%
Catégorie B	16%
Catégorie C	76.5%

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	
-20 ans à 29 ans	6,5%	8%	7%
De 30 à 39 ans	20%	18%	19%
De 40 à 49 ans	28,5%	21%	25%
De 50 à 57 ans	28%	27%	27,5%
De 58 à 61 ans	14%	18%	16%
+62 ans	3%	8%	5,5%
Total	49.5%	50,5%	100%

La moyenne d'âge est de 47 ans.

La structure des effectifs fait l'objet de l'annexe 2 du présent ROB.

Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

Le travail afférent à la gestion prévisionnelle des ressources humaines se poursuit. Les projections sont fluctuantes du fait notamment des évolutions réglementaires résultant de la réforme des retraites et de mouvements de personnels qui progressent.

Détail des dépenses de personnel

Traitement indiciaire

Il n'est pas fait état d'une nouvelle évolution du point d'indice en 2025.

Le Régime indemnitaire

Une réflexion concernant une évolution du régime indemnitaire des agents est en cours dans le cadre de la conférence sociale organisée au sein de la collectivité.

Elle a vocation à concerner les agents de catégorie C et des agents de catégorie B, les encadrants ayant bénéficié d'une augmentation de l'IFSE en juillet 2024.

La NBI

Montant	Nombre de points	Nombre d'agents concernés
49.23	10	29
73.84	15	13
98.46	20	4
123.07	25	9
147.68	30	1

La NBI est versée, au sein de la collectivité, dans le cadre de l'exercice par les agents des missions suivantes : accueil pour au moins la moitié du temps de travail, encadrement d'une équipe technique comptant au moins cinq agents, fonctions de direction, encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de gestion immobilière et foncière, directeur d'un conservatoire, d'un musée, régisseur.

Heures supplémentaires

En 2024, 8 007 heures supplémentaires ont été réalisées contre 6 678 heures en 2023 (budget principal et budgets annexes).

2 695 heures ont été récupérées et 5 312 heures ont été rémunérées.

Formation

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit que les collectivités définissent des lignes directrices de gestion en matière de stratégie RH.

Elles comptent plusieurs thématiques parmi lesquelles la formation.

La concertation est organisée au sein de groupes de travail comptant un élu, des représentants de la direction générale, des représentants du personnel et des agents des différentes directions et services de la collectivité.

Le budget 2025 prévu pour les actions de formation est stable. La cotisation CNFPT est maintenue à 0.9% de la masse salariale annuelle soit environ 60 000 €.

Des crédits visant à financer les formations dispensées par d'autres organismes que le CNFPT sont prévus au chapitre 011 pour un montant de 30 000 € dans la continuité des exercices précédents.

Point sur la mise en œuvre du plan de formation

Le plan de formation a été construit à partir du projet de mandat et de la politique de gestion des ressources humaines conduite par la collectivité.

Il comprend trois volets :

-volet Aménagement urbain

-volet Services à la population

-volet Gestion des ressources humaines. Cette troisième partie concerne la formation avec une vision plus globale, moins liée aux orientations politiques.

Il convient d'envisager les choses de façon transversale.

Le Service des Ressources Humaines poursuit les échanges avec le CNFPT et d'autres partenaires en vue de la mise en œuvre des actions de formation inscrites dans le Plan de Formation.

En fin de mandat, les actions inscrites au plan de formation devraient être réalisées.

Le détail des accompagnements mis en place par la ville de Tulle figure en annexe 3 du présent ROB.

Avantages en nature

Deux emplois supposent la concession d'un logement pour nécessité absolue de service : gardien du centre André Malraux, gardien du complexe culturel et sportif de l'Auzelou.

La Ville n'octroie aucun véhicule de fonction à ses agents.

Temps de travail

Par délibération du 8 mars 2022, le conseil municipal a :

-supprimé, en vue de la mise en conformité du temps de travail des agents municipaux avec les dispositions relatives au temps de travail résultant de la loi de transformation de la fonction publique territoriale, 8 jours de congés exceptionnels octroyés aux agents municipaux par délibération du 7 mars 1980.

-décidé l'augmentation du temps de travail hebdomadaire afin de générer une augmentation de 8 jours de RTT par an pour un agent à temps complet.

Cette délibération a été complétée par une délibération du 25 juin 2022

La durée annuelle du travail est fixée à 1607 heures.

La durée du travail effectif dans la fonction publique est fixée à 35 heures par semaine. Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année.

Décompte des 1607 heures :

$365 - 137$ (104 jours de repos hebdomadaire (52×2) – 25 jours de congés annuels – 8 jours fériés (forfait calculé en fonction du nombre moyen de jours fériés/an)) = 228 jours travaillés

$228 \text{ jours} \times 7 \text{ heures de travail} = 1596 \text{ heures arrondies à } 1600 \text{ heures}$ (décret du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la FPT)

$1600 + 7 \text{ heures journée de solidarité (loi du 16 avril 2008)} = \underline{1607 \text{ heures soit } 229 \text{ jours travaillés.}}$

La durée annuelle de travail :

-ne peut excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies

-ne peut être inférieure à 1607 heures.

Le principe d'annualisation du temps de travail garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. L'organe délibérant est compétent en matière de durée et d'organisation du travail, par la prise en compte de la diversité des situations locales et de la spécificité des missions des agents territoriaux.

La journée de solidarité est, conformément à la réglementation, incluse dans le temps annuel de travail.

Le nombre de jours de réduction du temps de travail en fonction des différents cycles de travail définis est le suivant :

Durée de travail hebdomadaire à compter du 9 mars 2022	36 heures 15	39 heures
Nombre de jours RTT générés par la durée hebdomadaire revue	8 jours	24 jours

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont :

- les subventions aux associations tullistes pour un montant prévisionnel de 575 K€
L'enveloppe globale est préservée. Il est à noter que 74 000 € sur les 104 000 € accordés jusqu'alors à l'association Les Nuits de Nacre seront transférés sur un gestionnaire Animations pour financer une partie du nouvel événement qui sera organisé le dernier week-end de juin en lieu et place du Festival des Nuits de Nacre : Festival « On remet le son ». Cet évènement sera, par ailleurs, financé par des subventions de la Communauté d'agglomération, du Département et de la Région.
- les participations au CCAS pour un montant de 538 K€, au budget Restauration pour un montant de 232 K€, au centre de santé pour 116 K€ et à la CDE pour un montant de 27 K€
- la participation à l'EPCC Empreinte pour 273 K€
- la participation à l'école Ste Marie pour 135 K€
- la participation au syndicat du Coiroux pour 83 K€

Le niveau de dépenses sur ce chapitre en 2025 est estimé à 2 406 K€.

Chapitre 66 – Charges financières

Le niveau de dépenses sur ce chapitre en 2025 est estimé à 587 K€, dont 542 K€ pour les stricts intérêts d'emprunt. Le solde concerne les ICNE et les intérêts de la ligne de trésorerie. La baisse de l'encours a permis de stabiliser le montant global des intérêts dont les taux ont fortement évolué ces trois dernières années.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 provisoire
Remb intérêts emprunts	762 004	658 796	559 509	489 128	471 230	535 511	621 886	543 387
Ecart intérêts entre N et N-1 en %	-9.73%	-13.54%	-15.07%	-12.58%	-3.66%	13.64%	16.13%	-12.62%

PROVISIONS

Depuis 2023, le budget comprend des provisions pour risques. Afin de ne pas alourdir la charge de fonctionnement, le choix a été fait de ne provisionner qu'une partie du risque (risque de taux pour les emprunts et risques pour créances douteuses). Celui-ci restant aléatoire et généralement partiel, le taux de couverture proposé est de 20%.

Investissement : la projection pour 2025

La section d'investissement pour 2025 devrait s'équilibrer autour de 9.4 M€, capital de la dette et reports compris. Dans cette hypothèse, le montant des dépenses réelles d'investissement avoisinerait 8.8 M€ avec les reports.

a- Les dépenses d'investissement

Dépenses Réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 provisoire
10 - Dotations, fonds divers et réserves			204 630			2 481	56 785	0
13 - Subventions d'investissement		30 305						0
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 289 063	1 964 097	1 935 767	1 953 256	2 039 290	2 100 207	1 415 617	1 234 590
20 - Immobilisations incorporelles	48 615	292 266	53 968	81 388	245 570	340 878	262 861	281 841
204 - Subventions d'équipement versées	98 754	95 107	18 590	2 000	70 702	43 691	88 300	155 000
21 - Immobilisations corporelles	1 177 281	1 218 973	852 782	908 322	1 173 513	1 528 865	1 907 210	2 609 119
23 - Immobilisations en cours	437 436	1 995 633	2 568 872	1 658 480	2 651 420	4 721 131	4 500 635	2 681 000
26 - Participations et créances rattachées		30 000	30 000	3 000				30 000
27 - Autres immobilisations financières		4 285			4 286			0
4541 - Travaux pour le compte de tiers		2 400		108 216			1 800	0
TOTAL REEL HORS DEFICIT	4 051 149	5 633 066	5 664 609	4 714 662	6 184 781	8 737 253	8 233 209	6 991 549
001 - Déficit								1 813 179
TOTAL REEL	4 051 149	5 633 066	5 664 609	4 714 662	6 184 781	8 737 253	8 233 209	8 804 728
040 - Ordre entre sections	349 651	344 568	171 965	345 947	237 222	271 057	1 034 066	319 017
041 - Ordre interne	5 190	170 284	95 631	38 780	7 325	294 192	4 912 316	300 000
TOTAL	4 405 990	6 147 918	5 932 205	5 099 389	6 429 328	9 302 502	14 179 591	9 423 745

Pour l'exercice 2025, les principales dépenses d'équipement envisagées (reports compris) sont :

- L'aménagement des places Maschat Roosevelt : 394 K€
- La nouvelle entrée de l'hôpital : 382 K€
- L'aménagement des abords de la tour de Souilhac dans le cadre de la réhabilitation de la tour par l'OPH : 363 K€
- L'aménagement de l'avenue Victor Hugo avec une volonté de redynamiser le commerce : 100 K€
- L'acquisition-démolition du bâtiment CPAM en vue de la création d'un parking dans le quartier de l'hôpital : 400 K€
- L'opération Cœur de ville : 645 K€
- Les travaux de voirie (chemins ruraux, réseaux électriques, escaliers, bornes incendie, avenue Bastille) : 1 109 K€
- Les acquisitions courantes : matériels et logiciels informatiques, matériel et outillage technique, mobilier, matériel de photocopie, acquisitions et restaurations d'œuvres, ... : 796 K€ dont 180 K€ de renouvellement du parc automobile
- La rénovation de la toiture de l'école Clément Chausson : 260 K€
- La réhabilitation du CTM : 250 K€
- La mise en conformité incendie : 100 K€
- La rénovation du parquet du CCS : 120 K€
- Le système GTB : 118 K€

- La reprise des espaces communaux piétons avenue de la Bastille en accompagnement des travaux réalisés par le Département de la Corrèze
 - La rénovation de l'éclairage public : 154 K€
 - La défense incendie : 210 K€
 - L'aménagement rue du Dr Valette : 105 K€
- Les montants indiqués sont estimatifs à ce stade.

Le projet de PPI est joint en annexe. Il s'agit d'un document prospectif qui a vocation à être discuté en séance. En fonction des débats, il fera l'objet d'une actualisation pour le vote du budget primitif. La discussion devra prendre en compte la capacité d'autofinancement de la Ville et les objectifs de l'investissement public local.

Le PPI fait l'objet de l'Annexe 4 du présent ROB

Le niveau de remboursement du capital de la dette devrait être de 1 234 K€ en 2025.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 provisoire
Remb capital emprunts	2 289 063	1 963 961	1 935 767	1 948 348	2 039 290	2 100 207	1 415 617	1 234 590
Ecart intérêts entre N et N-1 en %	-9.73%	-14.20%	-1.44%	0.65%	4.67%	2.99%	-32.60%	-12.79%

b- Les recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 provisoire
024 - Produits de cessions d'immobilisations								10 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 471 173	3 669 177	2 864 899	2 278 612	3 888 865	2 166 746	4 330 458	2 495 822
13 - Subventions d'investissement	522 775	1 067 603	1 927 284	1 220 248	2 412 133	2 082 834	2 916 356	1 685 509
16 - Emprunts et dates assimilées	1 227	1 227	701 227	901 227	1 909 610	2 959 610	9 610	2 269 227
23 - Immobilisations en cours	5 949	18 543	3 180	13 204				
27 - Autres immobilisations financières	92 247			4 865	4 285			
45412 - Travaux effectués d'office							1 800	
4542 - Travaux pour le compte de tiers		2 400		108 528	1 770			
TOTAL REEL	3 093 371	4 758 950	5 496 590	4 526 684	8 216 663	7 209 190	7 258 224	6 460 558
023 - Virement du fonctionnement								1 428 735
040 - Ordre entre sections	1 046 800	818 854	688 475	973 699	1 235 790	1 038 997	2 161 258	1 234 452
041 - Ordre interne	5 190	170 284	95 631	38 780	7 325	294 192	4 912 316	300 000
TOTAL	4 145 361	5 748 088	6 280 696	5 539 163	9 459 778	8 542 379	14 331 797	9 423 745

▪ Le recours à l'emprunt

L'équilibre de la section d'investissement sera obtenu par l'inscription d'un emprunt de 2 260 K€.

La structure de la dette actuelle fait l'objet de l'annexe 5 du présent ROB.

▪ Les subventions (reports compris) : 1 686 K€.

▪ Virement entre sections et autofinancement

- Virement de la section de fonctionnement : 1 429 K€
- Autofinancement : 2 344 K€

ANNEXE 1 AU ROB VILLE : point sur la mise en œuvre des lignes directrices de gestion

Actions	Etat d'avancement du dossier fin 2022	Etat d'avancement du dossier fin 2023	Etat d'avancement du dossier fin 2024
I-Adapter l'organisation et les missions des services au Projet de mandat- Etablir les projets de service pour le mandat	Les projets de service ont été remis		
<p>II-1 Poursuivre et adapter la démarche de Gestion Prospective des Ressources Humaines</p> <p>Adapter les compétences aux évolutions des missions et de l'environnement professionnel, établir le plan de formation et revoir le règlement formation</p>	<p>Un groupe de travail a été constitué.</p> <p>Il s'est réuni plusieurs fois.</p> <p>Le plan de formation, le règlement formation, les modalités d'utilisation du CPF ont été présentés au Comité Technique en juin 2022 et au Conseil Municipal en juin 2022</p> <p>Une communication interne a été faite sur le volet Formation</p> <p>Les documents sont accessibles sur un fichier partagé Z</p> <p>Suite à la publication du décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022</p>	<p>La mise en œuvre du plan de formation se poursuit.</p> <p>De nouvelles actions ont été organisées ou vont l'être en 2023.</p> <p>Cf documents joints</p> <p>Concernant les frais de missions, des évolutions réglementaires sont à considérer.</p> <p>L'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 modifie les indemnités de mission, le montant de remboursement des frais repas ainsi que le montant de remboursement des montants forfaitaires des frais d'hébergement</p>	<p>La mise en œuvre du plan de formation a bien avancé.</p> <p>De nouvelles actions ont été organisées en 2024. D'autres le seront en 2025</p> <p>Cf documents joints</p>

	<p>relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle, des modifications sont à apporter au règlement formation. Ces dernières ont été présentées au Comité Technique en octobre 2022 et seront soumises à délibération du Conseil Municipal en décembre 2022</p>	<p>fixés pour Paris, les Grandes Villes, la Province</p> <p>Le Règlement Formation a été modifié pour en prendre compte. Ce dossier est soumis au CST le 30 novembre 2023 et au conseil municipal le 12 décembre 2023.</p>	
<p>II-2-Reconsidérer les organisations de travail pour optimiser le service rendu en étant attentif à la pertinence de cette démarche en termes d'intérêt pour les agents à la fois sur le plan professionnel et personnel (réflexion sur l'organisation des horaires journaliers, le télétravail, le travail en transversalité entre services)</p>		<p>Une réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents du CTM pourrait être conduite en 2024</p>	<p>La réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents des services techniques et sur la mise en place du télétravail fait l'objet de discussions dans le cadre de la conférence sociale en cours.</p>
<p>II-3-1-Poursuivre la politique de prévention et favoriser le bien être des agents – Favoriser la</p>	<p>La collectivité a transmis un courrier en date du 1^{er} septembre 2021 au CDG afin de demander un rendez-vous ayant pour objet la</p>	<p>Un avenant à la convention de prestation de service revoyant le coût de la visite médicale pour 2023 a été présenté au CST le 12</p>	<p>Les visites médicales sollicitées par le SRH (suivi agents RQTH, visites/agents titulaires d'une autorisation de conduite</p>

<p>protection de la santé des agents</p>	<p>création d'un service de médecine du travail par le CDG</p> <p>Ce dernier est resté sans suite et en février 2022 le CDG a informé la collectivité qu'une prestation de service avait été renouvelée avec l'AIST permettant de répondre aux obligations règlementaires de la collectivité</p> <p>L'information a été donnée au CHSCT</p>	<p>octobre 2023. Par mail du 26 octobre 2023, le CDG a indiqué à la collectivité que l'augmentation prévue au titre de l'année 2023 ne prendrait pas effet et que les conditions de financement du service de médecine préventive allaient être revues en application de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021</p>	<p>notamment) ont été organisées</p>
<p>II-3-2-Poursuivre la politique de prévention – Formaliser une charte hygiène et sécurité-</p>	<p>Un groupe de travail s'est réuni.</p> <p>Le dossier a été revu suite aux échanges qui se sont tenus lors des réunions</p> <p>Ce dossier a été soumis au CHS en décembre 2021 (1^{ère} partie) et mars 2022 (2^{ème} partie)</p> <p>Une communication interne a été faite sur cette charte</p> <p>Les documents sont accessibles sur un fichier partagé Z</p>	<p>De nouveaux éléments vont être insérés à la charte hygiène et sécurité.</p> <p>Il s'agit des fiches procédures à considérer pour les agents exerçant des métiers à risques. De premières fiches ont été présentées à la FSSSCT lors de sa séance du 15 novembre 2023. Ce travail va être complété par l'élaboration de nouvelles fiches.</p> <p>Il s'agit également du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et</p>	<p>Fin novembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout des procédures de sécurité en annexe 2 (4 fiches portant sur des missions à risques particuliers) - Ajout du Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes en annexe 14

		agissements sexistes présenté à la FSSSCT lors de sa séance du 15 novembre 2023.	
II-3-3-Poursuivre la politique de prévention – Revoir le cahier vestimentaire	<p>Un groupe de travail s'est réuni</p> <p>Le cahier vestimentaire a été formalisé au vu des remarques et attentes formalisées par les membres du groupe de travail</p> <p>Le dossier a été soumis au CHS en décembre 2021</p> <p>Le marché afférent au renouvellement des vêtements de travail et EPI est en cours d'instruction</p> <p>Un avenant au contrat de prestation liant la Ville à ELIS a été signé pour la location et l'entretien des vêtements des agents des services scolaires et patrimoine</p> <p>Une communication sera organisée en direction des agents sur le port des vêtements de travail et EPI en début d'année 2023</p>	<p>Une communication sur le port des vêtements de travail a été organisée en direction de l'ensemble des agents concernés en février 2023.</p> <p>Un support afférent au port et à l'usage des vêtements de travail et EPI ainsi qu'aux règles de sécurité à considérer plus globalement dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre des chantiers a été remis aux encadrants.</p> <p>De nouveaux vêtements et EPI ont été acquis.</p> <p>Il a été procédé à la dotation des agents.</p> <p>Par ailleurs, les contrats de location et entretien des vêtements de travail souscrits avec ELIS ont été dénoncés à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le service Restauration et du 1^{er} avril 2024 pour le service</p>	<p>Un point a été fait avec le responsable du service Achat et le préventeur :</p> <p>Les agents municipaux sont globalement satisfaits du nouveau cahier vestimentaire, du service d'entretien et des points de collecte. Ils sont en majorité dotés des nouveaux vêtements et EPI.</p> <p>On note une augmentation de l'utilisation du service d'entretien de l'ESAT pour les services techniques : environ 50% des agents l'utilisent désormais régulièrement pour les pantalons et les tee-shirts (les vestes sont déposées au lavage pendant les congés).</p> <p>100% des agents du service scolaire l'utilisent pour les blouses.</p>

		<p>scolaire.</p> <p>Un marché est passé avec l'ESAT Moulin du soleil pour l'entretien des vêtements des agents du service restauration et du service scolaire.</p>	<p>100% des agents du service restauration l'utilisent.</p> <p>Les agents nouvellement arrivés dans la collectivité sont bien intégrés dans le système de collecte.</p> <p>Seule remarque, des agents ont remarqué des petites taches noires sur les pantalons après lavage. Il s'agit de moisissures apparues car les pantalons ont été placés humides dans les poches (les pantalons sont néanmoins propres). Il a été rappelé aux agents de bien sécher les vêtements avant de les placer dans les poches plastiques.</p>
<p>II-3-4-Poursuivre la politique de prévention – Améliorer les conditions de travail des agents : Réhabiliter les locaux de travail/renouveler le parc de matériels et véhicules</p>	<p>Une réunion de présentation des actions portées par la collectivité pour améliorer les conditions de travail des agents (locaux, véhicules, matériels, systèmes informatiques) a été organisée le</p>	<p>Les travaux de réhabilitation de la mairie et du CTM se poursuivent.</p> <p>Les travaux de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines vont s'achever.</p> <p>Le renouvellement du parc de</p>	<p>La réhabilitation du CTM se poursuit</p> <p>La CAP est ouverte.</p> <p>Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des</p>

	10 novembre 2022 avant la tenue d'une réunion commune du CT et du CHS le 28 novembre 2022	véhicules, matériels ainsi que de matériel informatique se poursuit dans le cadre d'une programmation annuelle formalisée dans le programme pluriannuel d'investissement établi pour la durée du mandat.	crédits pour des travaux annuels dans les écoles, au CRD et pour la poursuite du renouvellement du parc de véhicules et matériels
II-4-1-Etre attentif au pouvoir d'achat des agents notamment en poursuivant la politique d'action sociale conduite en leur direction – Reconsidérer la participation à la protection sociale des agents engagée au vu de l'évolution de la réglementation	Le SRH commencera à instruire ce dossier courant 2023	<p>Le dossier afférent à la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire sera traité en 2024 au vu de la réglementation applicable en vue d'une application en 2025 sur la prévoyance et en 2026 sur la santé.</p> <p>Par ailleurs, une discussion avec les organisations syndicales est engagée par l'administration sur la question du pouvoir d'achat des agents.</p>	<p>Le dossier afférent à la PSC a été présenté en CST en octobre 2024. Le CM a délibéré le 5 novembre 2024 pour revoir le montant de la participation de la collectivité à compter de janvier 2025</p> <p>Dans l'attente d'évolutions réglementaires, la collectivité n'a pas pour le moment souhaité adhérer au contrat collectif souscrit par le centre de gestion</p> <p>Elle avisera au vu de l'évolution de la législation.</p> <p>Concernant la santé, les dispositions réglementaires seront examinées le moment</p>

			venu
II-4-2-Etre attentif au pouvoir d'achat des agents notamment en poursuivant la politique d'action sociale conduite en leur direction – conduire une réflexion en vue de l'attribution d'une participation employeur au financement d'abonnements de stationnement	<p>Ce dossier a été examiné en 2021</p> <p>L'attribution d'une participation employeur au financement d'abonnements de stationnement n'est pas légale</p>	<p>L'administration a formulé une proposition suite à l'organisation d'une réunion en date du 8 septembre 2023 à laquelle a participé une délégation de la CGT des Territoriaux de la Ville de Tulle.</p> <p>Concernant plus particulièrement la situation des personnels du CRD et du CCS, le parking sis face à la ludothèque est mis en usage libre et gratuit à compter du 1^{er} novembre 2023.</p> <p>Par ailleurs, deux places de stationnement sont réservées aux enseignants du CRD afin qu'ils puissent déposer les instruments et le matériel dont ils ont besoin dans le cadre de la tenue des cours qu'ils dispensent.</p> <p>En outre, une solution consistant en la prise en charge d'une partie des frais d'abonnement pour le stationnement soit sur voirie, soit dans les parkings en enclos ou silos a été évoquée.</p> <p>La Ville, en tant qu'employeur public, ne peut juridiquement pas intervenir en ce sens.</p>	<p>Depuis 2024, le COS peut acheter des cartes d'abonnement de stationnement pour les agents qui le souhaitent, le coût de l'abonnement étant partagé entre le COS et l'agent. La Ville subventionne le COS pour le montant de la dépense afférente.</p> <p>14 agents ont sollicité un abonnement en 2024</p>

		<p>Néanmoins, si le conseil d'administration du COS y était favorable, le COS pourrait servir d'intermédiaire entre les agents souhaitant disposer d'abonnements de stationnement et les services municipaux gestionnaires du stationnement. Le COS pourrait dans cette hypothèse prendre à sa charge la moitié du coût de l'abonnement, cette charge nouvelle pour le COS étant neutralisée par le versement par la Ville au COS d'une subvention complémentaire.</p>	
--	--	--	--

ANNEXE 2 AU ROB VILLE : structure des effectifs au 1^{er} janvier 2025

VILLE TITULAIRES			
GRADES OU EMPLOIS	2025		
	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs pourvus</i>	
Collaborateur de cabinet	1	1	
Directeur Général Adjoint	1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché hors classe	1	1	
Attaché	2	1	1 détachement
Rédacteur ppal 1ère classe	9	8	1 disponibilité 1 temps partiel 80 %
Rédacteur ppal 2ème classe	1	1	1 temps partiel 90 %
Adjoint admin principal de 1ère cl	20	20	1 temps partiel 80 %
Adjoint admin principal de 2ème cl	7	6	1 disponibilité 1 temps partiel 80 %
Adjoint administratif	4	4	
TOTAL SECTEUR ADMINISTRATIF	46	43	
SECTEUR TECHNIQUE			
Ingénieur	2	0	2 détachements
Technicien supérieur principal 1ere cl	1	0	1 détachement
Technicien supérieur	1	1	
Agent de maîtrise principal	8	8	
Agent de maîtrise	8	7	1 temps partiel 65%, 1 temps partiel 90% 1 disponibilité
Adjoint technique principal de 1ère classe	23	22	2 temps partiel 98% 1 disponibilité d'office
Adjoint technique principal de 2ème classe	22	22	1 temps partiel 51,28% 1 temps partiel 50% 1 temps partiel 60%
Adjoint technique	54	52	1 temps partiel 80% 2 disponibilités 1 temps partiel 50% 2 temps partiel 98 % 1 temps non complet
TOTAL SECTEUR TECHNIQUE	119	112	
SECTEUR SOCIAL et MEDICO SOCIAL			
Agent spé des écoles mat ppal 1ere cl	9	9	
Agent spé des écoles mat ppal 2ème cl	1	1	
Agent social principal de 1ère classe	1	1	
TOTAL SECTEUR SOCIAL ET MS	11	11	
SECTEUR SPORTIF			
Conseiller Principal des APS	2	2	
Educateur des A.P.S. ppal 1ere classe	3	3	
Educateur des A.P.S. ppal 2 cl	1	1	
opérateur ppal des A.P.S.	1	1	
TOTAL SECTEUR SPORTIF	7	7	
SECTEUR CULTUREL			
Professeur d'enseignement artistique hors cl.	5	5	1 temps non complet
Professeur d'enseignement artist. cl. normale	2	2	
Attache ppal de conservation	1	1	
Assistant de conservation ppal 2 cl	1	1	
Assistant de conservation	1	1	
Assistant d'ens. artistique ppal 1 cl	8	8	2 temps non complets, 1 temps partiel thérapeutique 50 %
Assistant d'ens. artistique ppal 2cl	6	6	4 temps non complets
Adjoint du patrimoine ppal 1 classe	4	4	
Adjoint du patrimoine ppal 2 classe	1	1	
Adjoint du patrimoine	3	3	
TOTAL SECTEUR CULTUREL	32	32	
SECTEUR ANIMATION			
Animateur	1	1	
Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	3	3	
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	4	2	1 disponibilité, 1 congé parental, 1 temps partiel 80 %
Adjoint d'animation	1	1	
TOTAL SECTEUR ANIMATION	9	7	
SECTEUR PM			

Brigadier-chef ppal	2	2	
Gardien brigadier	2	2	
TOTAL SECTEUR PM	4	4	
TOTAL TITULAIRES VILLE	228	216	
RESTAURATION TITULAIRES			
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique ppal 2 classe	3	2	1 disponibilité
Adjoint technique	2	2	
TOTAL SECTEUR TECHNIQUE	5	4	
TOTAL TIT RESTAURATION	5	4	
PARKING TITULAIRES			
TOTAL TIT PARKING	0	0	
CENTRE DE SANTE TITULAIRES			
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Rédacteur Territorial	1	1	
Adjoint Administratif	2	2	1 temps non complet
TOTAL TIT CENTRE DE SANTE	3	3	
CCAS TITULAIRES			
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché hC	1	1	
Attaché	1	1	
Adjoint admin principal de 1ère cl	1	1	
Adjoint admin	3	3	
TOTAL SECTEUR ADMINISTRATIF	6	6	
SECTEUR TECHNIQUE			
adjoint technique	1	1	
TOTAL SECTEUR TECHNIQUE	1	1	
SECTEUR SOCIAL			
Assistant socio éducatif cl excep	1	1	
Assistant socio éducatif cl norm	1	1	
TOTAL SECTEUR SOCIAL	2	2	
SECTEUR CULTUREL			
Adjoint du patrimoine	1	1	
TOTAL SECTEUR CULTUREL	1	1	
TOTAL TIT CCAS	10	10	
TOTAL GLOBAL	246	233	

VILLE Contractuels droit public			
GRADES OU EMPLOIS	2025		
	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs pourvus</i>	
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	2	2	
Rédacteur	3	3	
TOTAL SECTEUR ADMINISTRATIF	5	5	
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique	12	12	5 temps non complets (AESH)
Agent Maîtrise	2	2	
Technicien	1	1	
TOTAL SECTEUR TECHNIQUE	15	15	
SECTEUR CULTUREL			
Directeur d'enseignement artis de 2ème classe	1	1	
Professeur d'enseignement artist. cl. normale	3	3	2 temps non complets
Assistant d'ens. artistique ppal 2cl	6	6	3 temps non complets
Assistant de conservation	0	0	
Adjoint du patrimoine	0	0	
TOTAL SECTEUR CULTUREL	10	10	
SECTEUR ANIMATION			
Adjoint d'animation	1	1	
TOTAL SECTEUR ANIMATION	1	1	
TOTAL CONTRACTUELS VILLE	31	31	
PARKING Contractuels droit public			
TOTAL PARKING	0		
RESTAURATION contractuels droit public			
SECTEUR TECHNIQUE			
Technicien ppal de 1ère classe	1	1	
Adjoint technique ppal de 1ère classe	1	1	
Adjoint technique	1	1	
TOTAL SECTEUR TECHNIQUE	3	3	
TOTAL CONTRACTUELS RESTAURATION	3	3	
CCAS contractuels droit public			
TOTAL CONTRACTUELS CCAS	0	0	
CENTRE DE SANTE contractuels droit public			
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Médecins	3	3	1 temps non complet
TOTAL CONTRACTUELS CENTRE DE SANTE	3	3	
TOTAL GLOBAL CONTRACTUELS DROIT PUBLIC	37	37	

VILLE Contractuels droit privé	
	2025
	<i>eff budgétaires</i>
TOTAL VILLE	1 apprenti
RESTAURATION contractuels droit privé	
TOTAL RESTAURATION	0
PARKING	
TOTAL PARKING	2 CDI
CCAS contractuels droit privé	
TOTAL CCAS	11 CDDI
TOTAL GLOBAL	14

Accompagnement des agents dans le cadre de la mise en place des orientations politiques actées pour le mandat (2020 - 2026)

Orientations politiques actées pour le mandat et démarche de GRH à mettre en œuvre	Actions visant à mettre en œuvre les orientations et objectifs définis	Actions de formation conduites dans le cadre de chaque action	Partenaires	Modalités de mise en œuvre des actions envisagées	Calendrier de mise en œuvre	Actions réalisées
I – Aménagement urbain, environnement, commerce						
<p><u>*A – Créer une identité urbaine par le projet et la réalisation</u></p> <p>1- Conduire des actions dans le cadre du dispositif « cœur de ville »</p> <p>2- Répondre aux attentes des habitants et usagers et à l'évolution de leurs besoins</p> <p>3- Valoriser chaque composante du paysage urbain (les mobilités douces, le végétal, les revêtements de voiries, le mobilier urbain, ...)</p>	<p>-Réaliser des aménagements urbains résultant de la programmation urbaine et accompagner cette dynamique avec des aménagements ponctuels</p> <p>-Favoriser une dynamique commerciale</p> <p>-Développer la réhabilitation des logements</p> <p>-Améliorer l'accessibilité et développer les déplacements doux</p>	<p>-Suivi des parcours de co-développement Action Cœur de Ville</p> <p>-Stratégies, acteurs et outils de l'aménagement urbains des quartiers</p> <p>-Transition et coopération, inventer ensemble les territoires de demain</p> <p>- La cession des biens immobiliers des collectivités</p> <p>-Comprendre l'impact de la digitalisation sur les commerces de centre-ville</p> <p>-Partenariat pour revitaliser les centres-villes et les centre-bourg</p> <p>-Permis de louer outil de lutte contre l'habitat indigne</p> <p>-La ville et son aménagement : les fondamentaux de l'urbanisme</p> <p>-Panorama des outils de la maîtrise foncière</p> <p>-Les biens sans maître</p> <p>-Prise en compte de la biodiversité dès la conception des projets d'aménagement Webinaire</p> <p>-Intégration de la biodiversité dans le réaménagement des territoires</p> <p>- Lutte contre l'habitat indigne et insalubre</p> <p>-La promotion des mobilités actives, retours d'expériences de collectivités</p>	<p>Ministère de la cohésion des territoires</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Formation intra (Dir AUEC, ST, compta, commande publique)</p> <p>Union</p> <p>Formation</p>	<p>Mai 2021</p> <p>Sept.2024</p> <p>Avril 2022</p> <p>Nov.2022</p> <p>Janv. 2023</p> <p>Fév.2023</p> <p>Août 2023</p>	<p>X</p> <p></p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

<p>4- Penser durablement un aménagement</p> <p>*B – Gérer de manière durable et responsable le patrimoine public (bâtiments et espaces publics)</p> <p>1- Mettre en œuvre une politique de gestion du patrimoine prenant en compte les besoins de la collectivité et évaluant la consommation énergétique du patrimoine</p> <p>2- Mettre en place une approche éco-environnementale de la gestion du patrimoine municipal au vu de l'impact de l'état du patrimoine sur la consommation énergétique observée</p> <p>3- Maintenir un cadre de vie agréable et soigné</p>	<p>-Harmoniser les espaces publics</p> <p>-Evaluer le patrimoine de la collectivité, sa conformité à la réglementation en matière d'isolation</p> <p>-Développer une politique patrimoniale optimisée au vu des besoins et des orientations politiques visant à s'inscrire dans une approche éco-environnementale en termes de gestion du patrimoine et des équipements municipaux, prenant en compte les contraintes budgétaires de la collectivité</p> <p>-Accompagner le chantier « bien vivre son quartier »</p>	<p>-Mobilité au quotidien pour faire évoluer les comportements individuels</p> <p>-Le partage et la gestion de l'espace public urbain, diversités des usages et zones de circulation apaisées</p> <p>- La sobriété dans nos territoires pour mieux vivre ensemble ?</p> <p>-la police de la publicité extérieure-Affichage publicitaire</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>DGAL</p>	<p>intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST)</p>	<p>Sept.2023</p> <p>Sept.2023</p> <p>Nov.2022</p> <p>Juin 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
		<p>-Typologies des paysages et des écosystèmes</p> <p>-La place des espaces publics dans la structuration de la ville</p> <p>-Ville, handicap et accessibilité pour tous</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Formation intra/union sur ces thématiques (Dir AUEC, ST)</p>	<p>Sept 2024</p>	<p>X</p>
		<p>-Mobilisation des services autour du Zéro Artificialisation Nette</p>	<p>CNFPT</p>	<p>Formation intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST, DSEJ)</p>	<p>Juillet 2024</p>	<p>X</p>
		<p>-La maîtrise de l'énergie dans les bâtiments existants *</p> <p>-Les politiques de gestion de l'énergie d'une collectivité territoriale</p> <p>-La gestion durable du patrimoine bâti : stratégie et mise en œuvre</p> <p>- Conjuguer l'approche technique et sociale par la maîtrise d'usage -Webinaire-</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Formation intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST, DSEJ)</p>	<p>Mars 2024</p> <p>Octobre 2022</p> <p>Avril 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
		<p>-L'intégration des énergies renouvelables dans son patrimoine= Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments existants</p> <p>-La réglementation thermique des bâtiments = la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments</p> <p>-Rénovation énergétique des écoles</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Formation intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST, DSEJ)</p>	<p>Janv.2023</p> <p>Avril 2024</p>	<p>X</p> <p>X</p>
		<p>-Visioconférence sobriété dans nos territoires : pour mieux vivre ensemble ?</p> <p>-Colloque : Accélérer la transition écologique : quel chemin pour les collectivités locales ?</p> <p>-Webinaire : loi d'accélération des énergies renouvelables spécial collectivités</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Formation intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST, DSEJ)</p>	<p>Nov.2022</p> <p>Mars 2023</p> <p>Mars 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
		<p>-Formations sur les techniques spécifiques de nettoyage</p>	<p>CNFPT</p>	<p>Formation intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST, DSEJ)</p>	<p>Mai 2022</p>	<p>X</p>

<p>4- Entretien durablement les espaces publics (gestion de l'eau, limitation des déchets, gestion différenciée)</p>	<p>-Poursuivre les actions engagées en faveur de l'éco-pâturage</p> <p>-Développer la gestion différenciée des espaces</p> <p>-Développer l'utilisation de produits et techniques responsables, écologiques</p>	<p>des espaces publics, sur le ramassage des déchets dangereux sur la voirie</p> <p>-Prévention des incivilités en matière de propreté urbaine</p> <p>-Fondamentaux de l'agent de propreté urbaine</p> <p>-Utilisation en sécurité du matériel de nettoyage mécanique</p> <p>-Techniques de nettoyage spécifique des lieux publics</p> <p>-Signalisation des chantiers</p> <p>-Formation du nouvel encadrant du chantier au sein du pôle espaces publics</p> <p>- Gestes de premiers secours pour les agents du chantier</p> <p>-Nature en ville et adaptation au changement climatique</p> <p>-Pratiques et modes de gestion durables pour préserver les ressources = Webinaire « vers une résilience face aux risques majeurs »</p> <p>- Journée technique sur les fonctionnalités des milieux aquatiques GEMAPI</p> <p>-Utilisation, plantation et entretien des plantes vivaces</p> <p>-Acceptation de la flore spontanée dans l'espace public</p> <p>-Les pratiques naturalistes pour préserver la biodiversité }</p> <p>-Optimisation de la ressource en eau dans les espaces verts</p> <p>-Entretien des gazons et pelouses des terrains de sport</p> <p>-Conduite d'un projet de gestion des eaux pluviales urbaines</p> <p>-La conduite d'une gestion différenciée des espaces publics verts et naturels</p> <p>-Découverte des éco- matériaux et de leur utilisation dans le bâtiment</p> <p>-Transitions et coopération inventer les territoires de demain - Webinaire</p> <p>-Journée technique d'information sur la reconquête des milieux naturels – solutions fondées sur la nature</p> <p>-Arbres et forêts : micro-forêts, plantations denses, comment les rendre favorables à la biodiversité ?</p> <p>-Lutte contre le moustique-tigre</p>	<p>CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT CNFPT INAE</p> <p>UD Pompiers Cze</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT/Inset Dunkerque</p> <p>Eau Adour-Garonne</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT } CNFPT } CNFPT }</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CEREMA</p> <p>EAU Grand Sud-Ouest</p> <p>CNFPT</p> <p>ARS Nelle Aquitaine</p>	<p>Formation intra/union (ST-DSEJ)</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>Mai 2021 Mai 2021</p> <p>Mars 2022 Mai 2022 Sept. 2021-2023</p> <p>Sept.2021</p> <p>Octobre 2022</p> <p>Nov.2022</p> <p>Juin + oct 2024</p> <p>Mars.2023</p> <p>Mars 2022</p> <p>Nov. 2022</p> <p>Mars 2022</p> <p>Déc.2022</p> <p>Juin 2023</p>	<p>X X</p> <p>X X X</p> <p>X</p> <p>X X</p> <p>X X</p> <p>X X</p> <p>X X</p> <p>X</p>
<p><u>II – Services à la population</u></p>						
<p><u>A – Ouverture de la cité de l'accordéon et</u></p>						

des patrimoines						
1-Mettre en place un programme de formation pour une équipe renouvelée	-Accueillir les publics souffrant d'un handicap	<ul style="list-style-type: none"> -Accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap (quel que soit le handicap) - Médiation culturelle et accessibilité : L'approche des outils numériques en tant qu'aide à la prise en compte d'un visiteur en situation de handicap - Accueillir et proposer des médiations accessibles pour des publics avec handicaps -conception des visites- - Concevoir une exposition virtuelle - Journée professionnelle Caring Muséum - Rédiger des documents en FALC (<i>facile à lire et à comprendre</i>) 	CNFPT	2023	X	
			ACCESENS	Octobre 2021	X	
			INISUP/CCI Brive	Déc. 2022	X	
			OCIM CNFPT/APSMNA INISUP Brive	Avril 2023 Mai 2023 Déc 2023	X X X	
	-Accueil du public dans les bâtiments patrimoniaux	<ul style="list-style-type: none"> -L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale -Démarche de transmédia storytelling - Colloque international France/Canada sur les nouveaux dispositifs immersifs dans les Musées 	CNFPT	Déc.2022	X	
			OCIM	Mai 2022	X	
			Musée du Papier Angoulême	Octobre 2024	X	
	-Comprendre et gérer les différentes installations climatiques d'un bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de la maintenance et de l'exploitation des installations de climatisation, ventilation, chauffage -Le traitement climatique dans un Musée 	CNFPT			
	-Gérer, développer une boutique de musée	-Action en cours de recherche	CNFPT/ autres organismes			
-Maîtriser la tenue d'une régie de recettes	<ul style="list-style-type: none"> -Les Régies d'avance et de recettes -La régie des expositions 	CNFPT CNFPT	Janv.2023	X		
-Mettre en œuvre les actions SST de recyclage et de formation initiale pour les nouveaux agents au contact du public	-Formation initiale Sauveteur secouriste du travail et formation de maintien et actualisation des compétences	CNFPT	Tous les ans	X		
-Maîtriser l'utilisation des bases de données	-Formation sur les logiciels métier	Prestataire Ville		X		
-Maîtriser le fonctionnement des installations techniques de ce nouvel équipement (logiciel de la billetterie-	-Formation sur les logiciels métier	Prestataire Ville		X		

<p>*B – Accompagner la jeunesse</p> <p>1- Définir une nouvelle organisation des temps périscolaires et extrascolaires</p> <p>2- Proposer un service d’accompagnement sur le temps du mercredi matin dans le cadre de la semaine à quatre jours</p> <p>3- Poursuivre le travail engagé auprès de la restauration scolaire</p> <p>4- Accueillir des jeunes effectuant une mission de service civique au sein des services</p>	<p>boutique)</p> <p>-Maîtriser le fonctionnement des installations de vidéo-surveillance ou d’alarmes.</p> <p>-Coordonner les temps d’activités périscolaires</p> <p>-Mettre en œuvre une action pour professionnaliser les ATSEM afin qu’elles soient en mesure de proposer des activités dans le cadre du fonctionnement du campus junior</p> <p>Poursuivre les actions menées pour améliorer la qualité nutritionnelle et les menus en restauration collective</p> <p>-Accompagner au mieux les jeunes</p>	<p>-Formation dispensée par le prestataire</p> <p>-Poursuivre les formations –actions engagées depuis 2017 avec l’organisme de formation VOILCO en incluant tous les agents du service scolaire (ATSEM-référentes de site-agents de restauration...)</p> <p>-Formation action sur la thématique des animations traditionnelles ou innovantes</p> <p>-Animation loisirs de courte durée</p> <p>-Ateliers d’art plastique pour les 3/6 ans</p> <p>-L’art de conter les outils passerelle entre le livre et l’enfant</p> <p>-Mise en œuvre de la Loi EGALIM – Formations sur l’alimentation végétarienne en restauration collective</p> <p>-Projets alimentaires : transversalité au cœur de l’action</p> <p>-Projets alimentaires : tiers lieux nourriciers</p> <p>-Projet alimentaires : du diagnostic à l’action</p> <p>-Appréhender les marchés publics en restauration</p> <p>-Audit interne au service de l’efficacité du PMS (Plan de maîtrise sanitaire)</p> <p>-Marchés publics en restauration collective, les notions clés pour respecter la Loi EGALIM</p> <p>- Financer son Projet Alimentaire Territorial</p> <p>-Réaliser des recettes végétariennes et des préparations à base de légumineuses, de céréales et autres sources de protéines végétales en tenant compte de la saisonnalité, dans le respect des règles sanitaires et nutritionnelles</p> <p>-Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets en proximité</p> <p>-Procédures d’hygiène en office satellite</p> <p>-Congrès des professionnels de la restauration collective</p> <p>- Atelier de valorisation fruits et légumes</p> <p>- Atelier culinaire : les protéines végétales</p> <p>- Techniques évolutives de cuisson</p> <p>- la maîtrise des coûts en restauration collective</p> <p>-Atelier rôle du tuteur Service Civique</p>	<p>Prestataire Ville</p> <p>VOILCO</p> <p>VOILCO</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT/autre prestataire</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT/AGORES.</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT</p> <p>FAL</p>	<p>Intra</p> <p>Intra Cahier des charges global s/3 thèmes</p>	<p></p> <p>Mars à juin 2022</p> <p>Février 2021</p> <p>Févr.2022 Avril 2022 Juillet 2022 Sept.2022 Mai 2022</p> <p>Sept 2022</p> <p>Fév. 2023</p> <p>Ts les ans</p> <p>2024 Oct.2023 2024 Déc 2024</p> <p>Nov 2021</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X X</p>
--	---	---	--	--	--	--

<p>municipaux</p> <p>*C – Accompagner le projet d'établissement du CRD</p> <p>1- Favoriser la mixité du lieu et aller à la recherche de nouveaux publics</p>	<p>effectuant une mission de service civique au sein des services municipaux</p> <p>-Ouvrir le conservatoire à différents publics en lien avec la politique d'aménagements urbains et l'animation de l'espace public, renforcer la coopération avec différents acteurs, développer la transversalité avec d'autres services</p> <p>-Engager un travail sur les mutations des rapports pédagogiques et les formes d'enseignement</p> <p>-Former les enseignants à une pédagogie spécifique et transversale</p> <p>-Travailler sur la relation à l'utilisateur</p> <p>-Conduire une action relative au travail en équipe et à la dynamique de groupe</p>	<p>-Développer la création, la diffusion artistique, l'éducation artistique dans le cadre de partenariats nouveaux et en vue d'une ouverture sur l'extérieur</p> <p>-Le travail en partenariat et en réseau sur le territoire dans le domaine artistique</p> <p>-Mener un projet en transversalité avec un autre conservatoire</p> <p>-L'enseignement musical à l'heure du numérique : outils et dispositifs pédagogiques</p> <p>- Formation logiciel Ableton Live</p> <p>-Apprentissage collectif de la musique</p> <p>- Les enjeux et la conduite de projets d'éducation artistique et culturelle en Conservatoire</p> <p>-Atelier Metascor pour créer des applications éducatives musicales</p> <p>-Méthode O Passo ou autre</p> <p>-Initiation à la psychopédagogie : mieux comprendre les notions complexes de l'apprentissage pour adapter son accompagnement</p> <p>-Adaptation de son enseignement musical à un public en situation de handicap</p> <p>-les troubles du neurodéveloppement TDAH Dys.HPI comprendre et aider au quotidien</p> <p>-Accueil physique et téléphonique</p> <p>-Le travail en équipe dans un établissement d'enseignement artistique</p> <p>-Structuration et consolidation d'une équipe</p> <p>-Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover</p> <p>-Relations professionnelles et pédagogiques : éthique et posture- Webinaire-</p>	<p>A définir</p> <p>A définir</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CEFEDEM 69 ALIENOR</p> <p>CNFPT</p> <p>POTENTIELS</p> <p>CNFPT Institut IRLES</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>Conservatoire de France</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>Intra</p> <p>Form.Union Inter</p> <p></p> <p>Intra</p>	<p></p> <p>Déc 2020</p> <p>Février 2024</p> <p>Mai 2024</p> <p>Déc 2022</p> <p>Octobre 2023</p> <p>Mars 2023</p>	<p></p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
---	--	---	---	---	--	---

<p><u>*D – Développer la politique de Prévention et de Médiation</u></p>	<p>-Favoriser la transversalité entre la médiation de rue, la médiation urbaine et la police municipale dans le but de conforter la tranquillité publique et favoriser le bien vivre ensemble.</p>	<p>-Action transversale en intra prenant en compte la politique de la jeunesse, la dimension sociale, la médiation et la police municipale -Relation à l'altérité : une dimension de l'accompagnement social -La participation et la co-construction avec les publics accompagnés -Valeurs de la République, laïcité et usage des espaces publics -Prévention de la délinquance -Formations spécifiques liées au métier de la Police municipale (FCO + FE) -Missions et prérogatives du métier d'ASVP -Procédures écrites des ASVP</p>	<p>CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT</p>		<p>Tous les ans Mai 2021 Juin 2023</p>	<p>X X X X X</p>
<p><u>*E- Conforter la dynamique sportive</u></p> <p>1- Consolider et développer les actions entreprises dans le domaine du « Sport Santé »</p>	<p>-Accompagner les usagers sur le volet « Sport Santé »</p>	<p>-Poursuite des formations engagées sur la pratique sportive et la santé (activité physique adaptée à différentes pathologies) -Activités de remise en forme dans l'objectif de la prévention santé</p>	<p>CDOS 74 Intra</p>		<p>Depuis juin 2022 (sept à juin tous les ans)</p>	<p>X</p>
<p><u>F- Développer la politique sociale et solidaire</u></p> <p>1-Réaffirmer le rôle de coordination de l'action Sociale CCAS</p>	<p>-Coordonner l'action sociale -Suivre le Contrat Local de Santé et le Contrat Local de santé mentale</p>	<p>-Sensibilisation aux maladies dégénératives -L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes -Interventions sociales auprès des personnes présentant des troubles de la personnalité -Formation de secourisme à la santé mentale -Atelier de sensibilisation à la santé mentale - Enjeux de la littératie en santé pour intervenir auprès des publics - Tous acteurs de la sécurité des aliments</p>	<p>CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT UNAFAM CLS/PSYCOM IREPS Limousin FFBques Alimentaires</p>		<p>Nov 2021 Avril 2021 Déc.2021 Mai 2022 Nov.2022 Juin 2023 Juin 2023</p>	<p>X X X X X X</p>

<p>2-Lutter contre l'isolement des publics dans un cadre partenarial et transversal</p> <p>3-Répondre aux attentes des publics en termes d'offre de lien social et de vivre ensemble</p> <p>4-Favoriser l'insertion par l'activité économique et les projets d'économie sociale et solidaire.</p>	<p>-Etre attentif aux différents publics (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées, personnes handicapées, en situation de fragilité ou de précarité)</p> <p>-Pérenniser la médiation sociale et agir en faveur de l'autonomie des publics</p> <p>-Création d'un nouveau chantier d'insertion « bien vivre mon quartier »</p>	<p>-Accueil des publics souffrant de troubles psychiques et psychiatriques -Prise en charge des personnes déboutées du droit d'asile -Droit des étrangers et des migrants -L'identité virtuelle et les risques réels chez les jeunes -Maîtrise de langues étrangères -Journée d'actualité sur la précarité alimentaire -Animations et ateliers thérapeutiques au sein d'une résidence de personnes âgées - Visioconférence Surendettement et patrimoine immobilier - Séances d'initiation à la langue des signes pour les agents du CCAS et des Chantiers d'Insertion dans le cadre de l'appel à projet « ensemble en signant » - Webinaire sur la lutte contre la prostitution de mineurs- échanges de pratiques à l'international -Les aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et handicapées - Sensibilisation à la prévention de la crise suicidaire - Auteurs de violence, fatalité, déterminisme ?</p> <p>-Développer des outils afin d'appréhender les besoins des usagers Aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées -l'aide sociale légale, facultative et la domiciliation</p> <p>-Atelier projet d'insertion, comment former en SIAE -Encadrer et manager une équipe en chantier d'insertion</p>	<p>CNFPT</p> <p>FORMA2F OFFI 19 En interne CNFPT CNFPT FORMA2F</p> <p>Bque de France</p> <p>CCAS</p> <p>ASS.DROITS DE L'ENFANCE</p> <p>CNFPT</p> <p>Ecoute & Soutien /ARS Maison de Soie</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>INAE INAE</p>	<p>Intra</p>	<p>2025</p> <p>Avril 2022 2020 Déc 2021</p> <p>Oct 2021 Mai 2022</p> <p>Nov.2022</p> <p>Avril 2023</p> <p>Nov.2023</p> <p>Octobre 2023</p> <p>Janv. /Févr.24 Mai 2024</p> <p>Nov.2023</p> <p>Févr.2021</p> <p>Sept.2021 Mars 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><u>III – Gestion des ressources humaines et prise en compte des dispositions émanant d'évolutions réglementaires</u></p>						
<p><u>A Professionnaliser les agents</u></p> <p>1- Développer les compétences techniques des agents</p>	<p>-Permettre le suivi de formations de professionnalisation liées aux différents métiers et postes</p> <p>-Accueillir les publics souffrant d'un</p>	<p>-Accompagnement organisé en fonction des besoins et demandes des agents/services et des offres catalogue CNFPT</p> <p>-Accessibilité d'un établissement patrimonial aux</p>	<p>CNFPT/Autres organismes</p> <p>CNFPT</p>	<p>Intra (pour plusieurs services)</p>	<p>Sept.2021</p>	<p>X</p>

<p>2- Travailler sur l'accueil des publics en situation de handicap</p> <p>3- Accompagner les agents à l'utilisation des outils numériques</p>	<p>handicap</p> <p>-Favoriser la transition vers le numérique</p>	<p>personnes en situation de handicap -Accueil, accompagnement des enfants porteurs de handicaps en milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire</p> <p>-L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale - Accueil des publics en situation de handicap transversalité des services</p> <p>-Formations relatives à l'utilisation des différents logiciels métiers (SEDIT RH, SEDIT Gestion Financière, ATAL, ALIENOR, I Muse, ANATAIL MUNICIPAL PRESTO-MetaScore, découverte Multimédias Excel Word) -Formation relative à la dématérialisation des actes d'urbanisme - Formation Logiciel X'Map consultation du cadastre -Accompagnement par le SRH/Service informatique des agents pour la connexion sur des plateformes dématérialisées pour les tests à réaliser avant de rentrer sur une préparation concours/examens ou pour suivre des formations et des visioconférences sur des plateforme à distance (Zoom- Jitsi Meet....)</p> <p>-Accompagnement par le service Informatique des agents au bon usage de la messagerie</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT Intra</p> <p>Prestataires informatique Prestataire informatique Service informatique -Inter Tulle Agglo</p> <p>Service informatique</p>		<p>Nov.2021</p> <p>Déc 2022</p> <p>Janv.2021 Mai 2022 Juin 2020 Déc.2020</p> <p>Juin 2024 Tout au long de l'année (distanciel-tests prépa concours..etc)</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<u>B – Accompagner la prise de poste des agents et poursuivre l'assistance au management</u>						
<p>1- Accompagner les agents dès leur entrée dans la collectivité</p> <p>2- Accompagner la prise de poste des agents en position d'encadrement</p>	<p>-Mettre en œuvre les actions d'accompagnement nécessaires à l'appréhension du positionnement et des missions des agents</p> <p>-Poursuivre les actions nécessaires à l'appréhension du positionnement des agents et des missions de management dans le contexte actuel</p>	<p>-Formations d'intégration et les formations de professionnalisation</p> <p>Formations visant à accompagner les agents qui accèdent à des fonctions d'encadrement :</p> <p>- passage de collègue à chef - réussite de sa prise de fonction d'encadrant de proximité - renforcement de sa fonction d'encadrant de proximité -Accompagnement des agents de Maîtrise sur l'encadrement de proximité - L'émotionnel au service de la décision et du management - Facilitation de l'intelligence collective par les managers - Ateliers d'échanges de pratiques managériales</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT</p>	<p>Intra</p>	<p>Tous les ans</p> <p>Sept.2023 Février 2024</p> <p>Déc.2023 Mai 2024 Mars 2024</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

		<p>-Conduite de projet / communication interne et externe et mise en œuvre en lien avec le service communication</p> <p>-Savoir travailler de façon transversale dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat</p> <p>-Mettre en œuvre des actions spécifiques en direction de tous les encadrants dont Gestion des conduites addictives et risques professionnels</p> <p>-Ateliers du Management dans le secteur culturel</p> <p>-Communication interne, premier vecteur d'image de la collectivité</p> <p>-Formation-action « appuis spécifiques à équipe de travail vis-à-vis d'un handicap précis »</p>	<p>CNFPT ou Org.privé</p> <p>CNFPT</p> <p>Ass.Addictions France/STL</p> <p>CNFPT</p> <p>Groupe FEL</p>	<p>Intra</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>2024</p> <p>Janv.2022</p> <p>2024</p> <p>Janvier 2023</p> <p>Sept 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><u>C- Accompagner les évolutions de carrières individuelles et les mobilités internes</u></p> <p>1- Accompagner les mobilités internes par la définition de parcours de formation adaptés et développer la mise en œuvre de parcours de formation en lien avec les métiers et les missions</p> <p>2- Accompagner l'évolution de la carrière</p>	<p>-Organiser des temps d'échanges avec les agents en recherche de mobilités internes</p>	<p>-Proposer des immersions dans les services au vu des demandes de mobilités formulées</p> <p>-Préparations concours et examen</p>	<p>Organisation d'immersions en interne</p> <p>CNFPT</p>		<p>Tous les ans</p>	<p>X</p> <p>X</p>
<p><u>D- Prendre en considération les évolutions réglementaires</u></p> <p>1- Mise en place du RGPD</p> <p>2- Comprendre et appliquer le principe de laïcité</p> <p>3- Mettre à jour la réglementation en matière d'Etat Civil</p>	<p>-Sensibiliser aux règles de recueil de conservation et de protection des données</p> <p>-Former les agents qui sont en relation directe avec le public (Animateur, éducateurs sportifs, ATSEM, travailleurs sociaux....)</p> <p>-Actualiser la réglementation en matière d'Etat Civil afin d'assurer de</p>	<p>-Former et sensibiliser au RGPD tous les agents afin qu'ils appréhendent les règles de recueil, de conservation et de protection applicables au traitement et à la protection des données (services sociaux, services de santé et de secours, vidéo-surveillance des parkings, écoles, urbanisme, état civil, Ressources Humaines ...)</p> <p>-Former aux valeurs de la République et à la Laïcité</p> <p>-Formations de professionnalisation régulières en matière</p>	<p>Prestataire RGPD</p> <p>CDG/FAL CNFPT</p> <p>CNFPT/Etat</p>	<p>Intra</p> <p>Union</p> <p>Union</p>	<p>Janv.2020</p> <p>Nov. 2022 Juin 2023</p> <p>Tous les ans Févr.2021</p>	<p>X</p> <p>X X</p> <p>X X</p>

	façon correcte les fonctions régaliennes de la collectivité.	de délivrance des actes d'Etat Civil, de réglementation funéraire... -Accueil des publics en situation de deuil -Habilitation funéraire	CNFPT CNFPT	Union Union	Févr.2021 Sept.2021 Octobre 2022 Juin 2023	X X X X
<u>E- Poursuivre les actions liées à l'hygiène et la sécurité</u> 1- Répondre aux obligations de la collectivité en matière de prévention	-Maintenir à jour les habilitations et autorisations de conduite des agents requises pour l'exercice de leurs fonctions.	-Formations en intra des autorisations de conduite pour les conducteurs d'engins de chantiers, de nacelles, de grues ... -Formation au permis Poids Lourds et/ ou remorque -Poursuite des formations Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale et recyclages) -Formation à la manipulation des extincteurs -Formation de recyclage pour les agents SSIAP 1 de la salle de l'Auzelou -Habilitations électriques pour assurer l'entretien de 1er niveau -Recyclage des habilitations électriques sous tension pour les électriciens -Habilitations et recyclages pour les non- électriciens BS BE Manœuvre -Habilitations environnement électrique BO-HO-H0V -Formations qualifiantes Niveaux 1 et 2 IRVE (pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques du parc autos de la collectivité) -Recyclage HACCP pour service Restauration - <u>Hygiène alimentaire dans les offices pendant le temps du repas</u> - <u>Entretien des locaux administratifs</u> -Formation au passage des tests QCM pour les autorisations d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) selon 3 niveaux - <u>Formation montage/démontage des échafaudages</u> -Formations sur les techniques de capture et de protection des chiens dangereux. -Formation des équipes Viabilité hivernale à la conduite spéciale des engins de déneigement. - <u>Savoir travailler en sécurité sur la voirie ou à proximité</u> - <u>Se mobiliser contre l'Ambroisie</u> - <u>Obligation de sécurité lors de manifestations</u> -Action en direction des agents relative au renforcement musculaire et ce dans une démarche de prévention - <u>Vérifier les EPI contre les chutes de hauteur</u>	Ecoles de conduite privées CNFPT CNFPT / autres prestataires GRETA CNFPT FOMAPELEC CNFPT GRETA FORMAPELEC CNFPT Interne CNFPT CNFPT/Organisme privé Limousin Formation SDIS 19 AFPA CNFPT ARS/DDTC/CCAS/CPIE ADM19 Action interne APAVE	} Intra/Union Union Intra Intra Intra	Tous les ans en fonction des besoins des services Tous les ans Sept.2022 Sept 2024 Tous les 3 ans Tous les 3 ans Tous les 3 ans Mars 2023 Déc.2021 et mars 2022 Tous les 3 ans 2025 Tous les 3 ans Octobre 2023 Juin 2021 Déc.2020 Déc.23 Janv 24 Avril 2024 Juin 2024 Sept à juin Tous les ans Juin 2024	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X

<p>2- Poursuite des politiques de prévention pour le bien-être au travail</p> <p>3- Accompagnement à la gestion des conduites addictives</p>	<p>-Mettre en œuvre des actions en matière hygiène, sécurité et bien-être au travail en direction de tous les agents -Développer la culture de la Santé Mentale dans la Fonction Publique (Circulaire fév.2022)</p> <p>-Accompagner les agents en difficulté et favoriser l'appréhension de la gestion des conduites addictives par les différents acteurs de la collectivité</p>	<p>- Ateliers de sensibilisation de lutte contre les discriminations, le harcèlement, les violences, les agissements sexistes</p> <p>- Sensibilisation et secourisme à la Santé Mentale – - 1^{er} secours en Santé mentale - Sensibilisation à la santé Mentale -Webinaire</p> <p>-1er secours en santé mentale</p> <p>Des sessions de formation pour les agents sont mises en œuvre Formation à prévoir pour chaque nouvel agent</p> <p>-Sensibilisation en addictologie</p>	<p>CNFPT</p> <p>UNAFAM CPAM CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>Ass. Addiction France</p> <p>Addiction France</p>	<p>Intra</p>	<p>Avri-mai 2024 Janv.fév2025</p> <p>Mai 2022 Octobre 2023 Déc.2023</p> <p>Juin 2024</p> <p>Mai 2022</p> <p>Mai 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><u>G – Accompagner les publics éloignés de l'emploi</u></p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle des publics recrutés en contrat d'insertion -Maintenir le chantier d'insertion entretien des locaux -Créer un chantier « bien vivre mon quartier »</p> <p>Accompagner les agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi</p> <p>Accueillir des stagiaires s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle</p>	<p>-Favoriser l'insertion professionnelle de ces publics, les encadrer et les former en vue de leur retour à l'emploi</p> <p>-Accompagner par la formation les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi</p> <p>-Accompagner au mieux les stagiaires en insertion professionnelle</p>	<p>Formations en lien avec les métiers exercés dans les domaines de la propreté de la voirie, des locaux communaux</p> <p>Formations en lien avec l'animation et l'entretien au sein du service scolaire</p> <p>Appréhender l'accueil de stagiaires s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle et maîtriser les modalités d'un accompagnement adapté de ces publics -Sensibilisation à l'accueil des personnes en Travaux d'intérêt Général -TIG</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>Association Jardins du Cœur</p> <p>Agence d'Intérêt Général Ministère Justice</p>	<p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>Tout au long du contrat</p> <p>Mai 2022</p> <p>Mars 2024</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><u>H – Mettre en œuvre des formations dans le cadre du Compte Personnel de Formation</u></p> <p>Permettre aux agents d'accéder à des formations ou actions liées à un parcours professionnel personnalisé</p>	<p>-Actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à</p>	<p>-Examiner les demandes formulées par les agents auprès de la collectivité (en année n pour l'année n+1) aux</p>	<p>Organisme à déterminer en</p>			

mobilisable dans le cadre du CPF	<p>l'exercice des missions</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement à la VAE -Demandes de formation présentées par des agents peu ou pas qualifiés ayant pour objectif de suivre une formation relevant du socle de connaissances et de compétences tel que prévu par le code du travail (communication en français, règles de calcul, raisonnement mathématique, ...) <ul style="list-style-type: none"> -Préparation des concours et examens professionnels -Accompagnement d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, reconversion..). 	conditions prévues par délibération du Conseil Municipal relative à la mise en œuvre du CPF.	fonction de l'action demandée		Tous les ans	X
----------------------------------	--	--	-------------------------------	--	--------------	---

LEGENDE

Les actions de formations inscrites en bleu sont celles qui ont été rajoutées après la validation du Plan de Formation

ANNEXE 4 AU ROB VILLE : PPI

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023 réel		2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses Réalisé	Recettes Réalisé	Dépenses Réalisé	Recettes Réalisé	Dépenses Réalisé	Recettes Réalisé	Dépenses Réalisé	Recettes dont Reports	Dépenses Prévu	Recettes dont Reports	Dépenses Prévu	Recettes Prévu
1-AUTREC - Recettes autres que subv		828 832.00		101 884.00		139 383.00		140 143.00				140 000.00		140 000.00
AMPOLI - Amendes de police		808 832.00		101 884.00		139 383.00		140 143.00				130 000.00		130 000.00
CESSION - Cessions		20 000.00										10 000.00		10 000.00
2-ACQCOU - Acquisitions courantes	4 800 637.88	78 889.87	861 383.00	24 827.00	741 212.00	10 898.00	823 164.00	23 610.00	840 283.62	189 808.00	12 082.87	798 406.38	3 788.38	6 671.00
ACQAUT Acquisitions autres services	2 176 789.00	72 271.87	348 760.00	20 009.00	244 316.00	10 898.00	438 788.00	23 610.00	284 301.84	66 411.00	12 082.87	463 614.38	3 788.38	6 671.00
ACQFON - Acquisition de terrains	96 871.00				21 363.00		25 001.00		1.00			506.00		50 000.00
AUTMAT - Autre matériel	921 369.96	800.00	140 339.00		97 537.00	800.00	78 489.00		152 496.62	42 547.00		302 508.36	288.36	150 000.00
CHEPTEL - Cheptel	638.00						538.00							100.00
DOCURB - Documents urbanisme	120 000.00											30 000.00		20 000.00
INFLOG - Logiciels Informatique	213 187.93		11 148.00		19 484.00		62 174.00		32 381.93			38 000.00		50 000.00
INFMAT - Matériel Informatique	449 225.93	25 169.79	156 203.00	9 289.00	59 190.00	6 000.00	101 162.00	3 140.00	49 670.93	7 018.00	3 579.75	33 000.00	3 161.00	50 000.00
INTERN - Site Internet	52 155.00						52 155.00							
MOBILI - Mobilier	26 690.58		1 621.00		5 437.00		2 189.00		9 943.58			4 500.00		3 000.00
OEUIART - Acquis et restaur oeuvres art	171 585.00	46 301.92	34 516.00	10 720.00	21 818.00	3 899.00	73 331.00	20 370.00	8 920.00	3 183.00	8 502.92	18 000.00	3 500.00	15 000.00
PHOTEL - Matériel photocop et tél	124 045.58		2 923.00		19 486.00		43 749.00		10 887.58	2 663.00		27 000.00		20 000.00
ACQTEC Acquisitions services techniques	2 724 788.88	4 618.00	604 883.00	4 618.00	498 887.00		384 388.00		676 981.88	144 666.00		342 891.00		420 000.00
MATECH - Matériel et outillage technique	526 087.73	4 618.00	47 943.00	4 618.00	62 353.00		160 208.00		72 083.73	265.00		73 500.00		110 000.00
MOBITEC - Mobilier technique	6 113.00		6 113.00											
NOEL - Guirlandes de Noel	232 672.82		23 397.00		13 407.00		3 624.00		102 853.82			89 391.00		
TRANSPO - Matériel de transport et grosses réparation	1 959 895.33		427 180.00		421 137.00		220 534.00		401 044.33	144 290.00		180 000.00		310 000.00
3-TERRIT - Territoire 18 participations	379 462.00	143 388.84	121 095.00		88 519.00	9 610.00	169 848.00	104 960.00			9 609.84		9 610.00	9 610.00
SEMCON - Conv aménagement		95 349.00						95 349.00						
SEMCPA - CPA	379 462.00	48 049.84	121 095.00		88 519.00	9 610.00	169 848.00	9 610.00			9 609.84		9 610.00	9 610.00
4-TRAVINC - Travaux incoformables et ponctuels	11 518 812.28	2 108 498.89	1 246 908.00	430 184.00	885 668.00	418 117.00	1 302 801.00	308 290.00	2 164 630.84	638 198.00	267 375.98	8 038.01	3 018 431.82	801 346.82
AMEURB - Aménag Urbain Accessibilité	88 886.00		88 886.00											
AMESPA - Aménagement espaces verts	25 830.00		25 830.00											
BOURAV - Bd H de Boumazel	63 055.00		63 055.00											
CAMPUS - Campus universitaire	209 116.00	202 907.00	209 116.00	183 482.00		19 425.00								
CAMPUS - Campus universitaire	209 115.00	202 907.00	209 115.00	183 482.00		19 425.00								
COVILL - Action Coeur de Ville	8 487 848.02	210 693.00	39 888.00	8 750.00	111 088.00	18 093.00	324 088.00	8 750.00	818 740.02	209 388.00		844 630.00	3 724.00	1 663 800.00
ACQCOU - Acqu terrains Coeur de Ville														
ALVERU - Rue de l'Alverge	433 676.00	25 000.00	12 500.00						1 176.00			150 000.00	25 000.00	270 000.00
COVCERT - Concertation Coeur de Ville	18 121.00	18 093.00	11 235.00		6 886.00	18 093.00								
COVILL - Coeur de ville	15 000.00								5 000.00	5 000.00		10 000.00		
CPAM - Aménagement des abords de la future CPAM	2 700.00											2 700.00	2 700.00	
C19000 - Centre 19000	635 631.58	150 000.00							568 954.68			66 677.00	150 000.00	150 000.00
ENTRVILLE - Entrées de ville														
ILMAIS - Provision pour rachat EPF : Ilet Maison														
ILJOUV - Ilet Jouve	132 000.00						132 000.00							
ILJOUVPROV - Provision pour rachat EPF : Ilet Jouve	530 000.00													530 000.00
LOTISQXB - Lotissement Cix de Bar Actualisation et falsa	3 960.00								3 960.00					
LOTISQEND - Lotissement proxim éc gendarmerie Falsa	3 360.00								3 360.00					
PALACEACH - Rachat EPF ancien Cinéma	431 000.00													431 000.00
PALACEREC - Appel à projet reconversion Palace	27 462.00				27 462.00									
PISTOYC - Etude de faisabilité de pistes cyclables	15 840.00								10 368.00			5 472.00		
POINCARE - Av Raymond Poincaré	44 524.00								21 524.00					22 600.00
PONTRIBAR - Parvis cité ponts tribunal Barrière	21 975.00						21 975.00			1 512.00				
QUATSSEC - Projet 4 secteurs	104 143.00				63 425.00		2 061.00			60 258.00		38 657.00		
ROOGMAV - Aménagement place Maschat Roosvert	284 812.13						147 914.00		66 244.13	32 448.00		70 654.00	654.00	
SIGNAL - Signalétique urbaine	763 444.21	17 500.00	16 133.00	8 750.00	13 316.00		10 148.00	8 750.00	123 847.21	110 148.00		300 000.00		300 000.00
STMARTIAL - Bâtiment 4-6 rue St Martial	20 000.00						10 000.00		10 000.00					
VIDALIN - Aménagement rue Vidain	4 276.00								3 906.00			370.00	370.00	

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023 réel		2024				2025				2026		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	Recettes	
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	dont Reports	Réalisé	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	Prévu
STATIONNEM - Stationnement	79 687.00	11 213.00			47 687.00	11 213.00													
HORODAT - Horodateurs	79 687.00	11 213.00			47 687.00	11 213.00													
VICHUG - Réhabilitation avenue Victor Hugo	1 000 000.00																		
CHURHUG - Réhabilitation av Churchill - av V. Hugo	600 000.00																		800 000.00
VICHUGPROV - Provision Acquisitions foncières avenue	400 000.00																		400 000.00
VIDEOP - Vidéo protection	142 268.70	60 000.00							42 268.60		37 600.00			100 000.20	3 161.20	12 600.00			
VIDEOP - Vidéo protection	142 268.70	60 000.00							42 268.60		37 600.00			100 000.20	3 161.20	12 600.00			
Total général	35 148 966.50	11 002 764.17	5 363 306.00	1 233 453.00	4 141 222.00	2 421 748.00	6 798 535.00	2 107 448.00	6 866 982.10	1 872 557.00	3 033 941.50	522 911.00	5 726 959.40	628 186.40	1 705 118.67	885 542.67	6 183 700.00	501 055.00	
Solde (D-R)	24 146 202.33		4 129 853		1 719 474		4 691 487		3 833 041				4 021 841				5 682 645		

ANNEXE 5 AU ROB VILLE : structure de la dette au 1^{er} janvier 2025

Dette par nature

Capital restant dû et taux moyen par nature

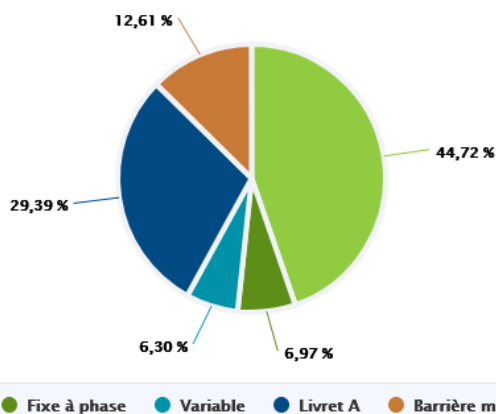
		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	24	17 711 582 €	3,29 %
Dette (hors dérivés)	24	17 711 582 €	3,29 %

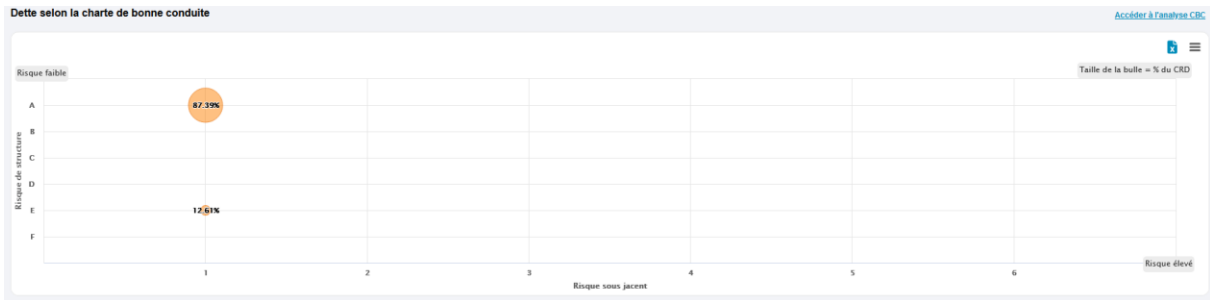
Dette par type de risque

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 921 100,67 €	44,72 %	2,94 %
Fixe à phase	1 235 098,32 €	6,97 %	2,36 %
Variable	1 116 419,68 €	6,30 %	3,67 %
Livret A	5 205 911,03 €	29,39 %	3,54 %
Barrière multiplicateur	2 233 051,87 €	12,61 %	4,23 %
Ensemble des risques	17 711 581,57 €	100,00 %	3,29 %

Dette par type de risque



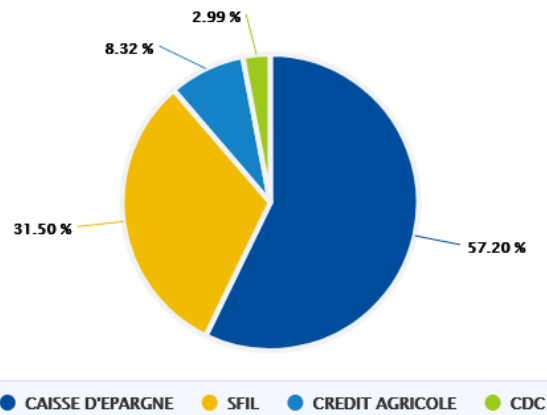


Dette par prêteur

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	10 130 987,29 €	57,20 %	-
SFIL CAFFIL	5 578 469,09 €	31,50 %	-
CREDIT AGRICOLE	1 472 909,08 €	8,32 %	-
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	529 216,11 €	2,99 %	-
Ensemble des prêteurs	17 711 581,57 €	100,00 %	-

Répartition par prêteur



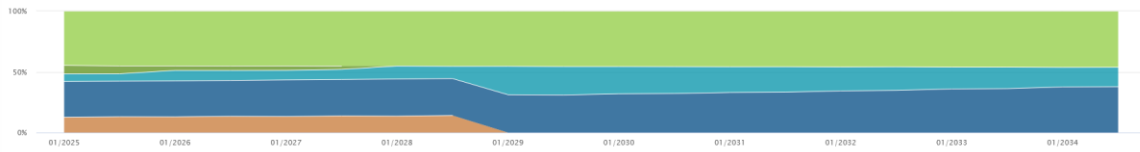
Dette par année

[Accéder au profil d'extinction](#)

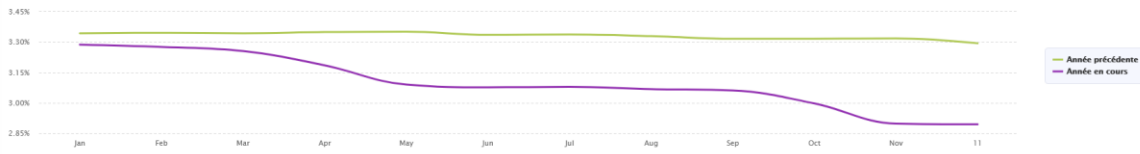
Dette par année	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	17 118 831,25 €	15 886 436,92 €	14 694 575,97 €	13 486 505,41 €	12 251 585,93 €	7 352 959,21 €
Capital payé sur la période	1 234 590,09 €	1 192 553,71 €	1 196 109,24 €	1 220 629,09 €	1 245 993,80 €	829 824,56 €
Intérêts payés sur la période	543 442,85 €	492 318,52 €	432 564,33 €	418 868,83 €	368 023,23 €	247 824,80 €
Taux moyen sur la période	3,05 %	2,84 %	2,91 %	2,97 %	2,94 %	3,28 %

Risque de taux

Évolution du risque de taux hors swap



Évolution annuelle du taux moyen (%)

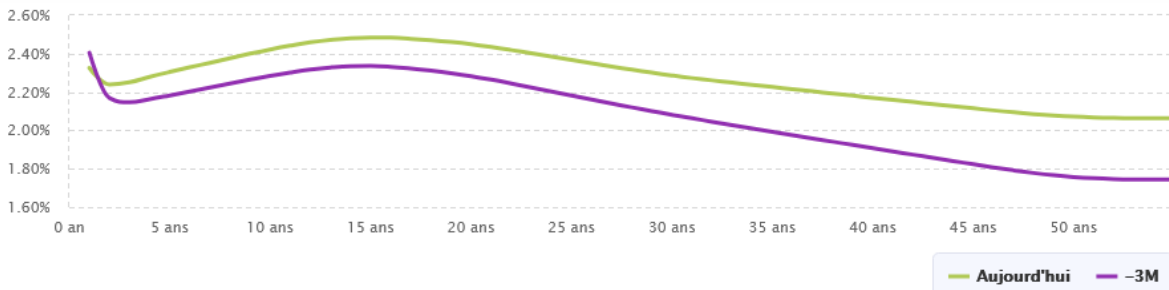


Marché financier

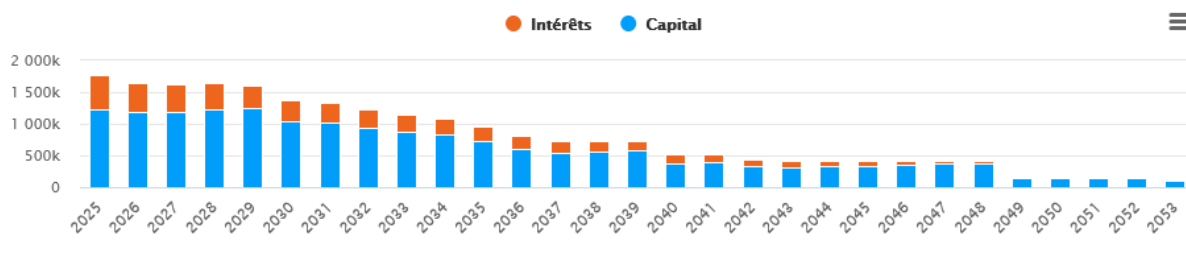
Indice

€STR	2,666 % ↓	
EONIA	2,752 % →	
Euribor 3 mois	2,534 % →	
Euribor 12 mois	2,446 % →	
CMS EUR 3 ans	2,314 % →	
CMS EUR 10 ans	2,478 % →	
Taux fixe 15 ans	2,521 % →	

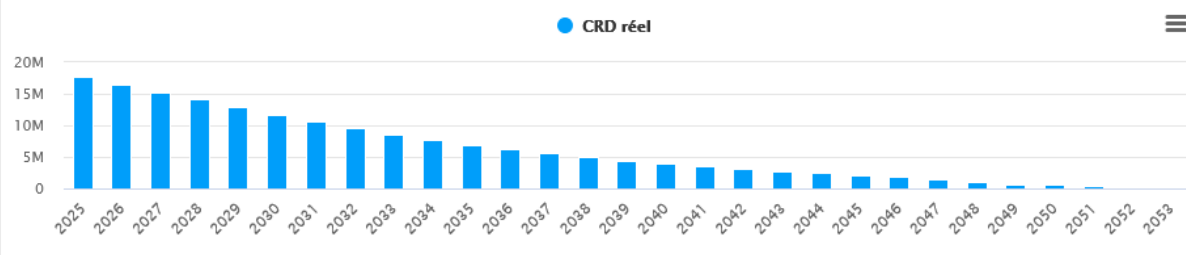
Courbe des taux



Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



III – Budgets annexes

La collectivité compte au 1^{er} janvier 2025 trois budgets annexes :

- Restauration
- Centre de Santé Municipal
- Parkings couverts et aire de camping-car

A-Budget Restauration

1- Exécution du budget 2024

a- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 atteignent 682 K€ dont 295 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement 2024 sont de 683 K€.

Elles sont réparties en deux grandes familles :

- produits des services pour 448 K€
- une participation d'équilibre de la collectivité de 221 K€.

b- Investissement

Les dépenses d'investissement 2024 sont à hauteur de 66 K€.

Les recettes d'investissement 2024 atteignent 31 K€. Elles proviennent du seul autofinancement. Aucun emprunt n'a été appelé.

Le budget restauration va donc dégager un excédent de 56 K€.

2- Orientations budgétaires pour 2025

Les recettes de fonctionnement sont stables, les dépenses évoluent du fait de l'évolution du coût des matières premières qui ralentit cependant, des frais de maintenance et du surcoût lié à la location d'un nouveau véhicule réfrigéré (+8 300 €).

Une subvention d'équilibre est versée sur ce budget depuis le budget principal pour un montant de 232 K€.

Des investissements sont à réaliser sur la cuisine centrale dans le cadre de l'entretien de cette dernière au regard de sa date de construction.

Ainsi en 2025, les sols vont être refaits pour un montant de 70 K€, une chambre froide négative sera remplacée pour un montant de 15 K€, une autolaveuse sera renouvelée. Ces travaux et acquisitions génèrent une dépense d'investissement de 109 K€.

Un emprunt sera réalisé pour un montant de 65 K€, un virement à section d'investissement étant effectué pour un montant de 3 755 €.

a-Fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 747 K€ décomposé comme suit :

Pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 373 K€
- Dépenses de personnel : 316 K€
- Virement à l'investissement : 3 755 €
- Opérations d'ordre : 38 K€
- Charges de gestion courante : 5 K€
- Charges financières : 5 K€
- Charges exceptionnelles : 3 K€

Pour les recettes :

- Excédent de 2024 : 56 K€
- Produits des services : 455 K€
- Dotations et participations : 232 K€

b-Investissement

La section d'investissement s'équilibrera autour de 123 K€.

B-Budget Centre de Santé Municipal

1- Exécution du budget 2024

Les effectifs du service fluctuent. Aujourd'hui, le centre dispose d'un médecin coordonnateur à temps complet, d'un médecin à temps complet, d'un médecin à temps non complet (26,5 heures hebdo), un médecin ayant mis un terme à son contrat de travail par anticipation en décembre 2024.

L'équipe administrative compte 4 agents pour 3 ETP pour assurer les missions d'accueil et d'administration. Un ½ ETP renforce l'équipe depuis le 6 janvier 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2024 atteignent 590 K€ dont 560 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 557 K€ parmi lesquelles les produits des services à hauteur de 354 K€.

La collectivité a perçu en 2024 une dotation exceptionnelle de l'Etat de 16 K€ au titre du financement des centres municipaux de santé visant à soutenir l'embauche des professionnels de santé.

Les dépenses d'investissement 2024 sont de 7 K€.

Les recettes d'investissement sont de 7 K€.

Ce budget dégage un excédent de 2 878 €.

2 Orientations budgétaires pour 2025

3 200 patients ont fait le choix du centre de santé comme médecin référent.

La collectivité recherche un nouveau médecin pour assurer un service répondant aux besoins des usagers.

Conformément aux délibérations prises par le conseil municipal en fin d'année 2024, en 2025, les salaires des médecins sont revus au regard de l'évolution du montant de la consultation. Les forfaits de garde sont également revus.

L'augmentation des charges de personnel s'élève à 50 K€.

La CPAM verse chaque année une dotation de 150 K€.

Les recettes ont été évaluées au plus juste au vu du nombre de consultations réalisées par les médecins.

La subvention versée depuis le budget principal vers le budget annexe pour l'équilibrer est évaluée à 116 K€.

a-Fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 667 K€ décomposé comme suit :

Pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 44 K€.
- Dépenses de personnel : 612 K€
- Opérations d'ordre : 6 K€
- Charges financières : 1 195 €

Pour les recettes :

- Excédent de 2024 : 2 878 €
- Produits des services (recette patientèle) : 389 K€
- Dotations et participations : 274 K€ dont une participation ville de 116 K€ (contre 26 K€ en 2024) et des recettes CPAM pour 158 K€

b-Investissement

Le budget d'investissement devrait atteindre 70 K€.

C-Budget Parkings couverts et aire de camping-car

Les mesures prises par la collectivité pour réduire le déficit constaté sur ce budget ont produit leurs effets. Le budget parking a retrouvé son équilibre.

Les parkings couverts et en enclos sont remplis en majorité grâce à des abonnements d'usagers.

1- Exécution du budget 2024

a- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 se sont élevées à 273 K€ dont 126 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement ont atteint 252 K€, parmi lesquelles les produits des services pour 225 K€.

b- Investissement

Les dépenses d'investissement 2024 sont de 74 K€.

Les recettes d'investissement atteignent 28 K€.

Ce budget dégage un excédent de 41 516 €.

2- Orientations budgétaires pour 2024

L'objectif est de préserver l'équilibre de ce budget en consolidant les recettes, notamment celles en provenance des abonnements souscrits par des employeurs publics et privés au bénéfice de leurs salariés.

Il est précisé que dans le cadre de la gestion des parkings de la ville, le parking Souletie n'est plus, à compter de 2025, géré dans le cadre du SPIC. Son mode de fonctionnement a été revu et il est désormais géré par le SDP au titre des parkings de surface. Ce choix a été fait car il est difficile de gérer sur un même espace à la fois du stationnement horaire et un système d'abonnement. La recette de 35 K€ a été basculée sur le budget principal ainsi que la dépense afférente au poste d'un agent du SPIC qui a basculé sur le tableau des effectifs du budget principal dans le cadre de l'équilibre de ce budget.

a- Fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 258 K€ décomposé comme suit :

Pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 83 K€.
- Dépenses de personnel : 92 K€
- Virement à l'investissement : 22 K€

- Opérations d'ordre : 33 K€
- Charges financières : 26 K€

Pour les recettes :

- Excédent de fonctionnement : 41 K€
- Produits des services : 195 K€
- Produits de gestion courante : 14 K€

b- Investissement

La section devrait s'équilibrer à hauteur de 69 K€ :

Pour les dépenses :

- Capital de la dette : 45 K€
- Travaux et acquisitions : 16 K€

Pour les recettes :

- Excédent antérieur : 13 K€
- Opérations d'ordre : 33 K€
- Virement de la section de fonctionnement : 22 K€